

# ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE /// CHORGES (05)

ETUDE DE PROGRAMMATION  
PAYSAGÈRE, URBAINE ET  
ARCHITECTURALE DU CENTRE  
BOURG  
-  
CHORGES  
-  
**LE DIAGNOSTIC  
TERRITORIAL**



**SARL ALPICITE**  
05200 Embrun  
Tél : 04 92 46 51 80  
Mail : [contact@alpicite.fr](mailto:contact@alpicite.fr)  
Site internet : [www.alpicite.fr](http://www.alpicite.fr)



**CYRIL GINS – Paysagiste**  
30140 MIALET  
Tél : 06 81 52 88 78  
Mail : [cyril.gins@orange.fr](mailto:cyril.gins@orange.fr)



**ATM – Architecte**  
05200 EMBRUN  
Tél : 04 92 52 37 21  
Mail : [agence@territoiresdemontagne.eu](mailto:agence@territoiresdemontagne.eu)

# **PARTIE 1/ DIAGNOSTIC TERRITORIAL**



ÉTAPES DE LA MISSION

- **1/ CONTEXTE COMMUNAL**
- 2/ CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL
- 3/ L'ORGANISATION URBAINE
- 4/ ANALYSE DES MOBILITÉS
- 5/ VERS UNE SYNTHÈSE D'ENJEUX

## CONTEXTE COMMUNAL

La commune de Charges se situe au centre du département des Hautes-Alpes, et se situe entre Gap et Embrun.

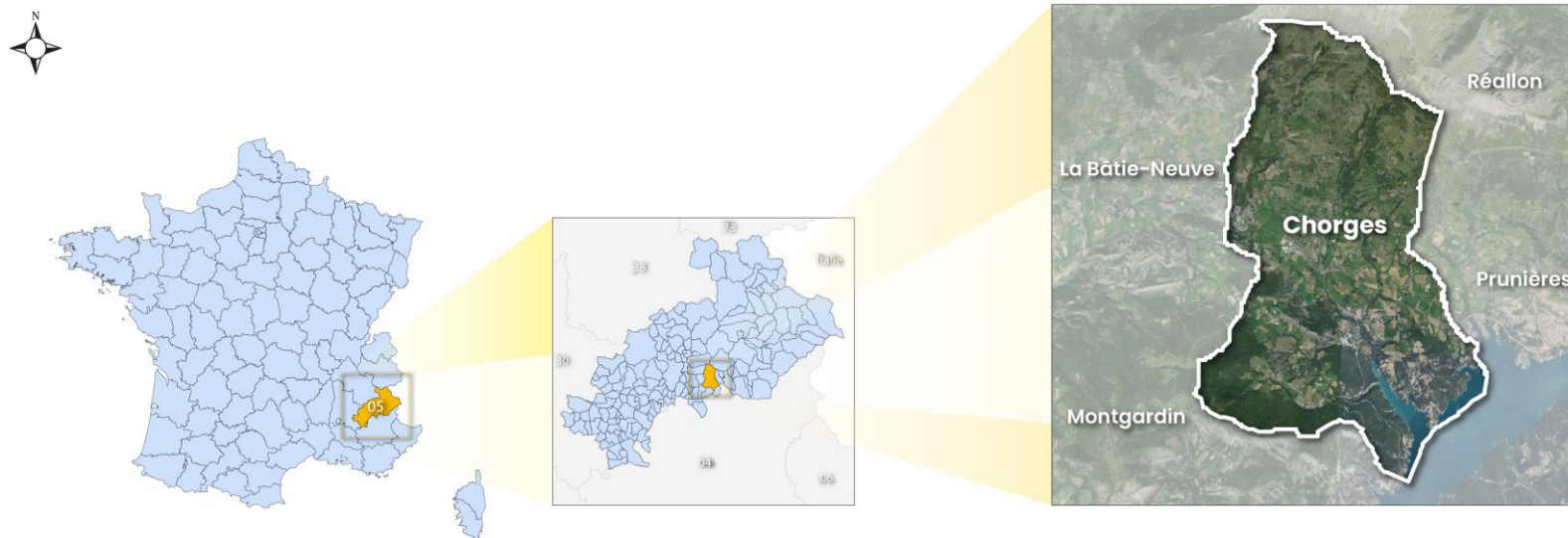
Le territoire a connu une forte augmentation de sa population en l'espace d'une dizaine d'année, passant de 2 485 habitants en 2008 à plus de 3 061 habitants en 2019 (source INSEE).

Charges fait partie :

→ de la *Communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP)*.

Le territoire communal est traversé par la route nationale 94, reliant Gap à Briançon en passant par Embrun.

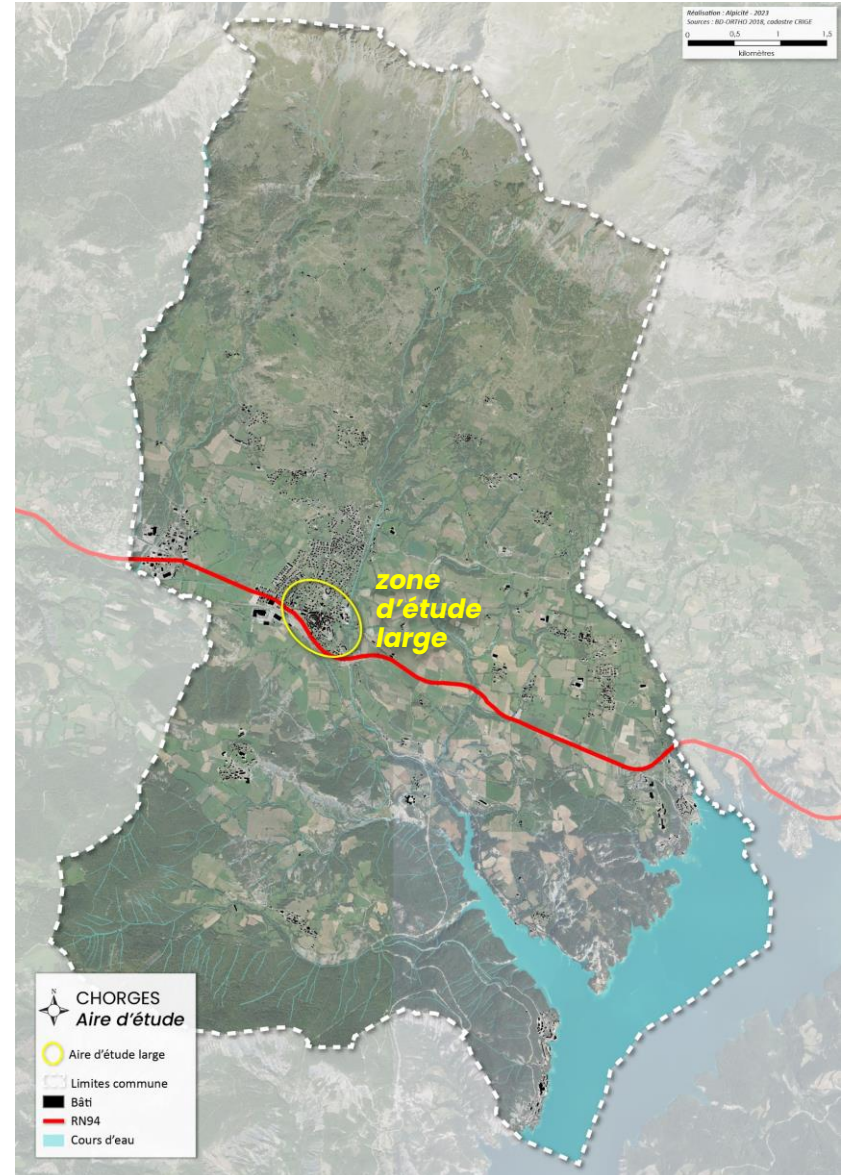
En 2019, la commune compte un total de 3 061 habitants (INSEE, population municipale légale en vigueur au 1er janvier 2022).





## LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- requalifier des espaces publics permettant de tisser des liens entre les habitants ;
- redonner une place importante aux piétons et aux cyclistes par des aménagements adéquats et sécurisés et par une *évolution du stationnement et de la circulation automobile* ;
- maintenir les commerces de proximité dans la durée et *faciliter la création de nouveaux services en centre-ville* ;
- embellir le patrimoine bâti pour renforcer l'identité de la Commune, poursuivre le programme de rénovation des bâtiments publics et *permettre la réhabilitation des logements dégradés et/ou à forte précarité énergétique* (en lien avec l'étude OPAH-RU) ;
- renforcer le vivre ensemble, notamment par le biais de la *concertation citoyenne...*





# PARTIE 1/ DIAGNOSTIC TERRITORIAL



## ÉTAPES DE LA MISSION

- 1/ CONTEXTE COMMUNAL
- **2/ CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL**
- 3/ L'ORGANISATION URBAINE
- 4/ ANALYSE DES MOBILITÉS
- 5/ VERS UNE SYNTHÈSE D'ENJEUX

## CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

### Les Monuments Historiques

#### → **Eglise paroissiale Saint-Victor**, classée le 31/12/1862

Edifice datant du XII<sup>ème</sup> siècle, elle fut construite à partir de 1191 par les religieux de Saint Victor de Marseille.

De style composite, elle a gardé une dominante romane primitive. Elle est constituée d'une nef rectangulaire et de deux travées assez massives qui précèdent un chœur plus bas que le reste de l'édifice.

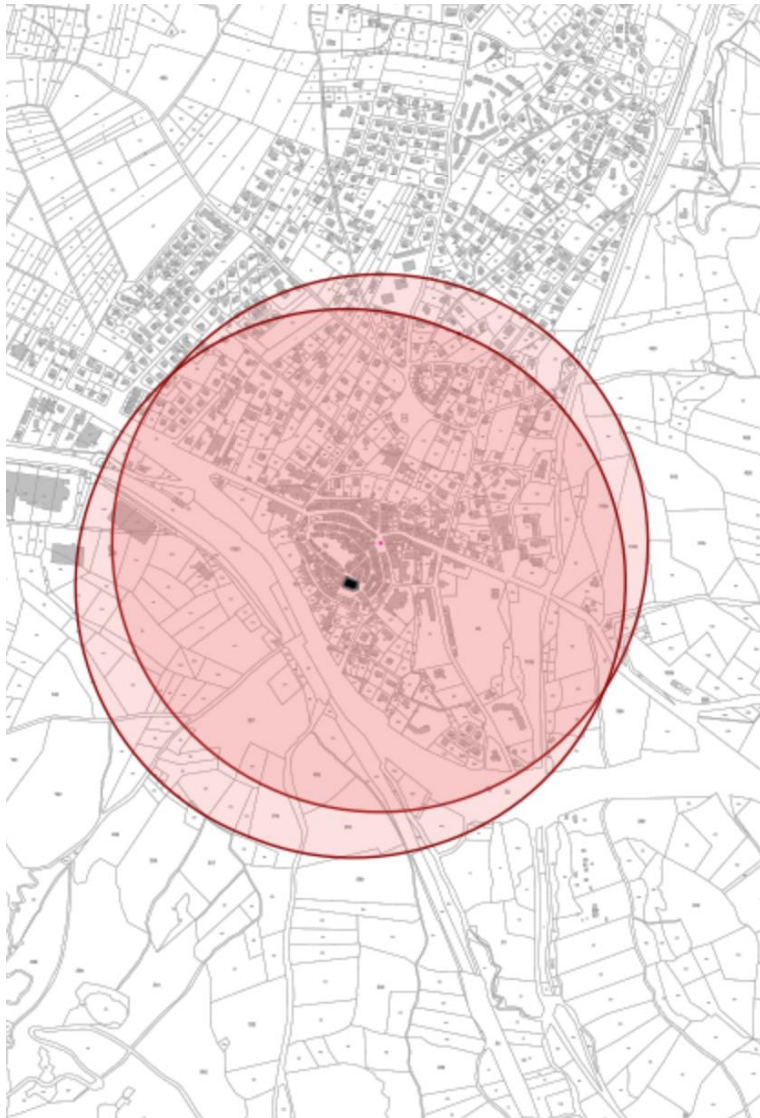


#### → **Fontaine**, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 11 Octobre 1930

C'est une des plus anciennes et plus belles fontaines du département. Elle se situe au centre de la Place Lesdiguières.

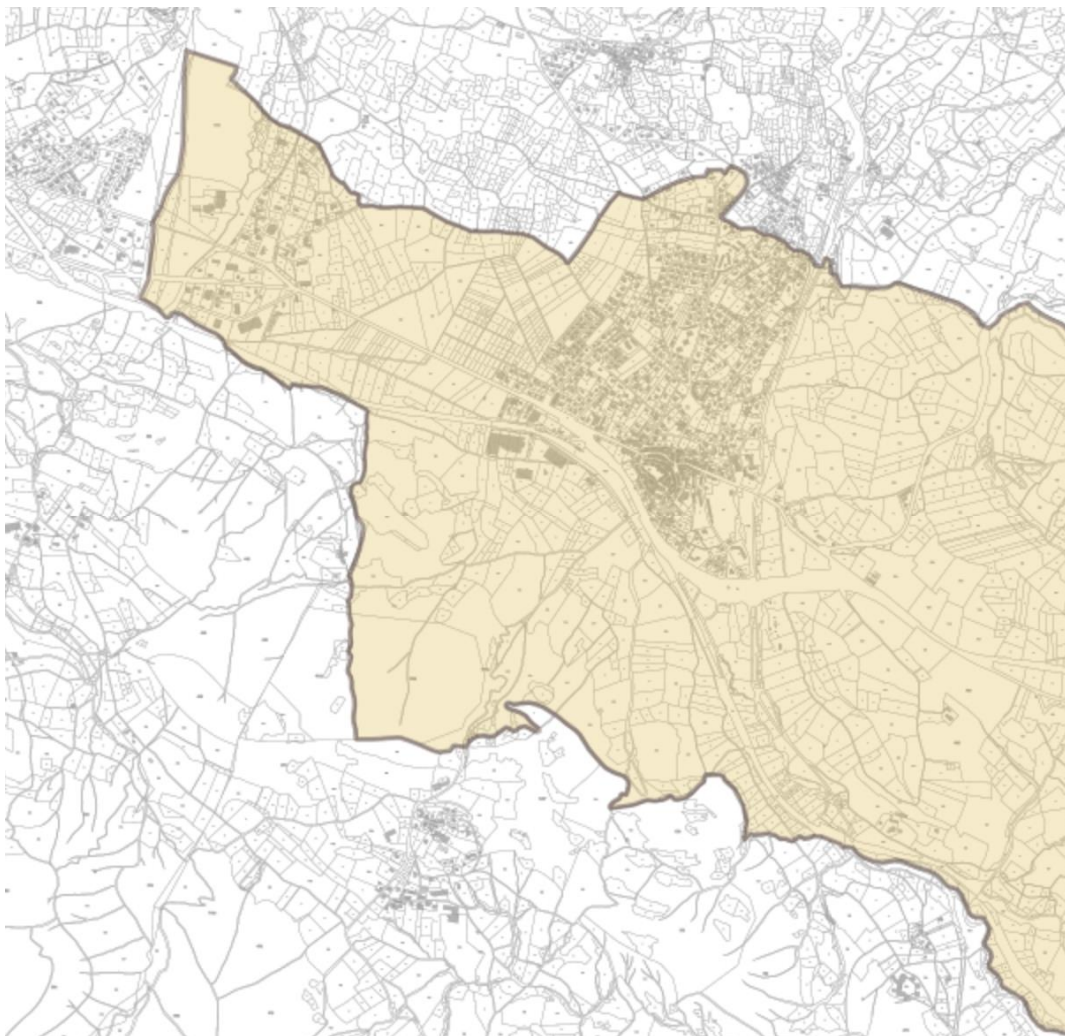
Construite en marbre des carrières de Chabrières et de Guillestre, l'eau s'écoule par des dégorgeoirs qui rappellent le bestiaire fantastique du Moyen-âge. Datée du second quart du XVI<sup>ème</sup> siècle, grâce à l'inscription 1548 gravée sur une des faces de la colonne de distribution, elle bénéficie d'une protection au titre des Monuments Historiques (inscription par arrêté du 11 octobre 1930).

Gravement détériorée elle fut largement restaurée en novembre 2014.



## CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

### La Zone de Présomption archéologique



#### → Zone de présomption de prescription archéologique :

>> Saisine de la DRAC sur toutes les demandes de PC, PD, PA et décisions de réalisation de ZAC.

#### Extrait de l'arrêté en date du 17 octobre 2013 :

« Considérant les éléments de connaissance du patrimoine archéologique recensés par la carte archéologique nationale sur le commune de Chorges, mis en évidence lors de fouilles entreprises à l'occasion de projets d'aménagement et d'urbanisme ou de recherche programmée, lors de campagnes de prospection-inventaire, lors du dépouillement de la documentation écrite; que ces éléments permettent de présumer que des vestiges archéologiques nombreux ou importants sont présents dans plusieurs secteurs du territoire communal et que leur protection est susceptible d'être affectée par des aménagements ».



## CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

### Un village « éperon » au cœur de la vallée de l'Avance

Charges, se situe à l'amont de la vallée de l'Avance et aux sources du cours d'eau. La vallée a été façonnée lors des dernières glaciations. Sa fonte s'est effectuée en plusieurs étapes qui ont sculpté la vallée, y construisant notamment les replats sur lesquels sont installés les hameaux du Fein et des Oliviers.

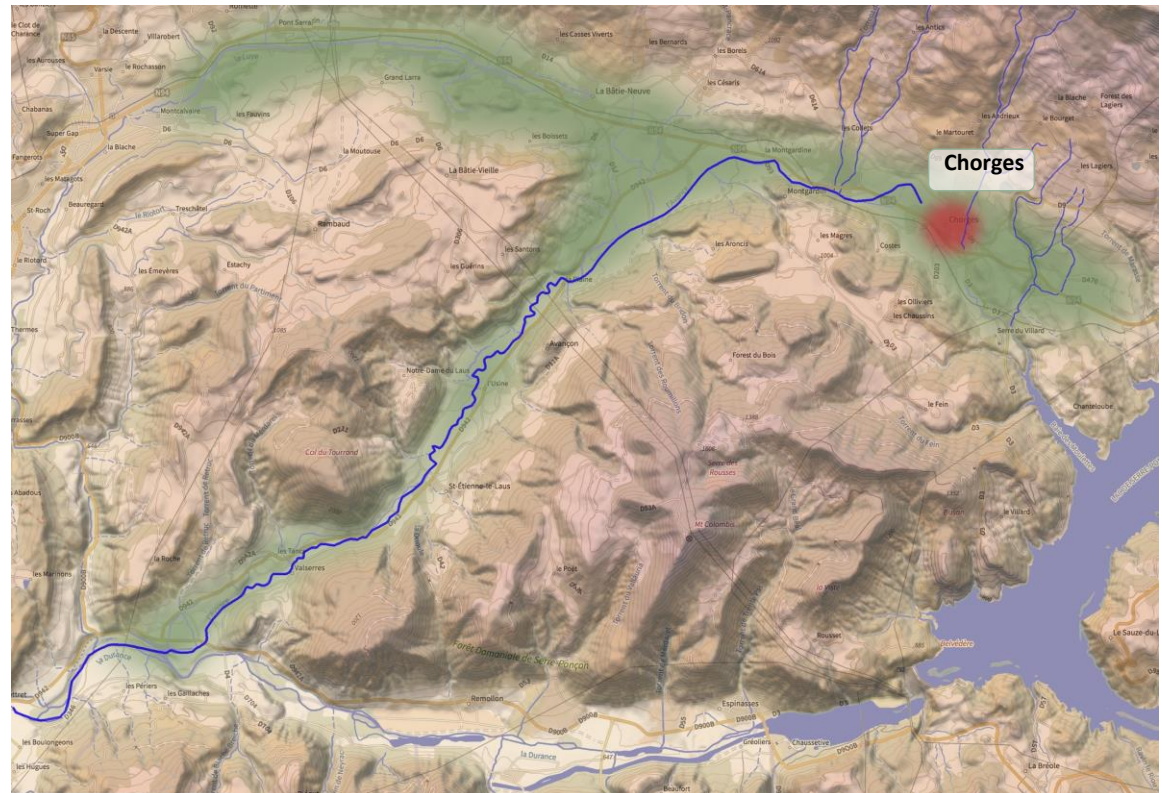
Le passage de Serre-Ponçon étant trop étroit, l'essentiel du glacier de la Durance s'écoulait par Charges et le sillon de Gap. De ce fait, la vallée de la Durance a été plus vite libérée des glaces, ce qui a permis au torrent de s'encaisser de près de 200 mètres par rapport à la vallée de l'Avance. Celle-ci s'est donc ensuite retrouvée comme "suspendue" pour devenir une "vallée morte", bien trop large pour le petit ruisseau qui la parcourt.

Cette situation explique le caractère de large vallée agricole ponctuée d'unités bâties très caractéristiques de cette vallée dont *Charges constitue un exemple archétypal*.

Néanmoins, le fond de vallée est bien peu propice à l'habitat. Les torrents du Dévezet, des Réallons ou celui des Moulettes y ont construit de vastes cônes de déjection sur lesquels ils débordent régulièrement. Leurs crues, redoutées et destructrices, alimentent de surcroît le vaste espace du marais duquel les eaux mettent longtemps à s'évacuer expliquant l'absence de village en fond de vallée.

Dans cette géographie, la position du bourg de Charges paraît surprenante : bien que légèrement surélevé, il reste sous la menace constante du torrent des Moulettes.

*Cela laisse à penser que son extension est demeurée longtemps très réduite à la petite butte qu'il occupe. Peut-être même ne constituait-il pas le hameau principal de la commune ?*





## CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

*Un village « éperon » au cœur de la vallée agricole de l'Avance*



Le bourg de Chorges (avec la Bâtie Neuve) fait partie des seuls ensembles bâtis inscrit au cœur de la vaste plaine agricole de l'Avance. Les autres hameaux se situent plutôt en piémont ou sur les replats marneux et morainiques de la vallée.

Ce **caractère très agricole de Chorges**, lisible à la fois sur le plan paysager mais également dans sa typologie bâtie fonde son caractère.

Toutefois, les **nombreuses extensions réalisées vers le nord** tout comme le passage de la RN94 a coupé le bourg de son terroir.

**Tisser des liens et des perméabilités entre le bourg et les extensions résidentielles situées au nord constitue probablement un enjeu important.**





## CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

*Un village « éperon » au cœur de la vallée agricole de l'Avance*



*Des extensions urbaines qui se sont massivement développées vers le nord*



*Un bourg agricole en relation forte avec son terroir*

L'articulation du bourg avec les extensions résidentielles constitue un enjeu urbain important. Le **bourg étant organisé de manière concentrique en « circulade » s'ouvre peu**, pour des questions défensives. Pourtant, les extensions se sont opérées vers le nord. **Les seuls espaces d'articulation sont occupés par des nappes de stationnement qui ne permettent pas d'opérer une forme de « retournement » vers le nord.**



*Une forme urbaine qui rend les articulations vers les extensions plus compliquées*



## CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

### Un village « éperon » au cœur de la vallée agricole de l'Avance

L'enjeu de couture vers les extensions résidentielles situées au nord est rendu d'autant plus nécessaire que Chorges est une commune qui, **historiquement accueillait deux centralités de pouvoir** :

- Le **château d'origine médiévale** situé sur la place du Fort.
- Un **château plus tardif du XVI<sup>ème</sup> siècle** situé justement au nord, sur le quartier du **Foulon** que l'on trouve figuré sur l'atlas Trudaine établi au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Ce château de la Renaissance a été détruit lors de la Révolution et de nombreux éléments se retrouvent aujourd'hui disséminés dans le village.

Néanmoins d'après le rapport de Paul Masson sur la vente des biens nationaux, nous savons que le château disposait d'une surface au sol 628m<sup>2</sup>. De forme rectangulaire, il mesurait 45m de long et une dizaine de mètres de large. Entouré de beaux jardins, le bâtiment principal flanqué de quatre tours rondes était constitué de trois étages et abritait une chapelle dédiée à Saint-Charles de Borromée.

En outre, sur l'atlas Trudaine, on observe clairement l'organisation du finage agricole sous la forme d'un bocage assez fin, organisé à la perpendiculaire du torrent des Moulettes et à l'ancien chemin principal menant vers Gap / Grenoble.



Cadastral napoléonien sur lequel figure l'ancien château Renaissance



L'atlas Trudaine où figure l'ancien château et le paysage bocager



Des Réemplois du château Renaissance et médiévale disséminés dans le village



Les extensions résidentielles sur l'ancien terroir agricole

CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

Un paysage et une économie liés à l'eau : les Moulins

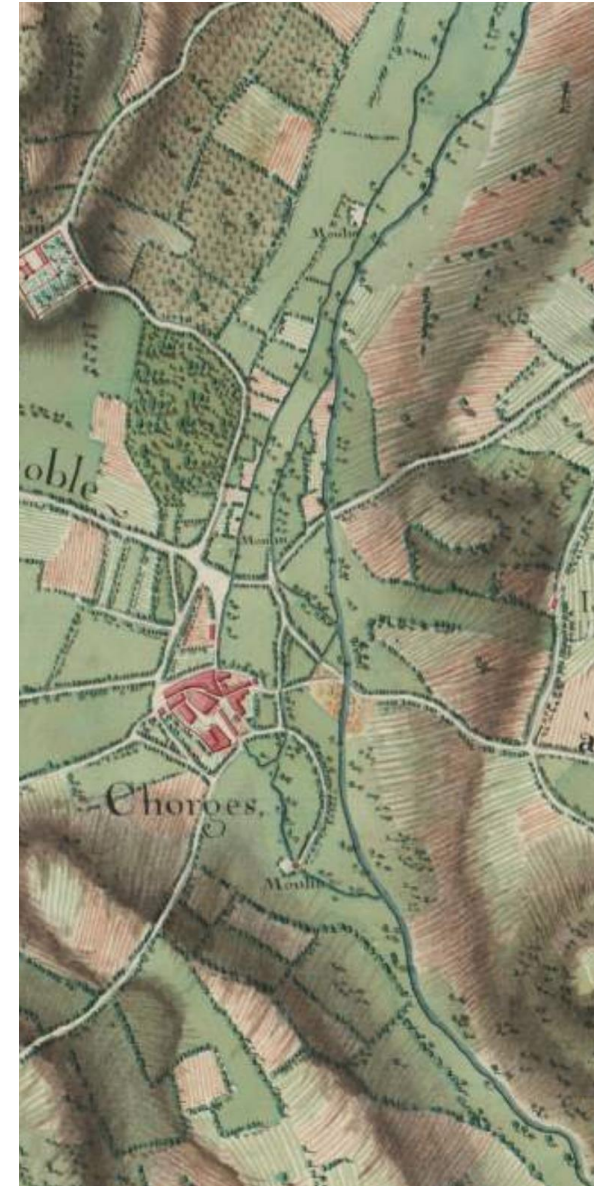
Sur les cartes du XVIII<sup>ème</sup> siècle, on note la présence à Chorges de **six moulins** (*cinq très proches du bourg, le long du torrent des Moulettes* et un près de la confluence avec la Durance). Beaucoup de ces moulins n'ont pas été destinés à la farine mais plutôt des foulons : lieu où l'on travaille la laine. Deux lieu-dit portent encore actuellement le toponyme "foulons" .

Ces moulins ont aujourd'hui tous disparus mais ont largement contribué à l'essor de Chorges au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles et notamment, le développement de l'industrie et de l'artisanat.

En outre, la commune de Chorges accueillait une **ancienne carrière** de meules très importante mais qui n'a laissé que des vestiges assez ténus car l'extraction des meules se faisait, semble-t-il, uniquement sur des blocs erratiques provenant des falaises des Aiguilles de Chabrières. Cette meulière se situe sur la partie inférieure de la carrière de pierre à bâtir connue sous le toponyme de carrière de « Salados ».



Moulins le long du torrent des Moulettes repérés sur le cadastre Napoléonien



Les moulins présents sur l'atlas Trudaine



## CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

### Un paysage et une économie liés à l'eau : les Fontaines

#### **La fontaine de Lesdiguières datant de 1548 :**

C'est une des plus anciennes et plus belles fontaines du département des Hautes-Alpes. Elle se situe au centre de la Place Lesdiguières (autrefois place du marché). Construite en marbre des carrières de Chabrières et de Guillestre, l'eau s'écoule par des dégorgeoirs qui rappellent le bestiaire fantastique du Moyen-âge. Datée du second quart du XVI<sup>e</sup> siècle, grâce à l'inscription 1548 gravée sur une des faces de la colonne de distribution, elle bénéficie d'une protection au titre des **Monuments Historiques** (inscription par arrêté du 11 octobre 1930).



Fontaine située au devant du restaurant chez Mimi



La fontaine de Lesdiguières



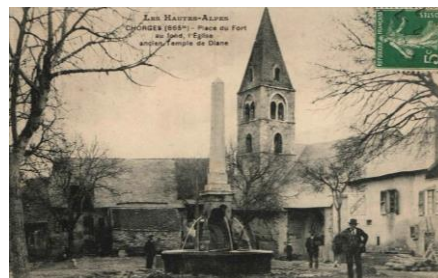
La fontaine et l'ancienne place du marché

#### **La Fontaine-lavoir de la place du Fort.**

Cet édifice en marbre rose de Salados date de 1854.

Elle a été réalisée suite à l'incendie de 1850. Les plans furent réalisés en 1853 et la fontaine sera édifiée l'année suivante. On la voulait grandiose car elle devait être un hommage de reconnaissance pour les sapeurs-pompiers de Gap qui étaient intervenus.

On peut d'ailleurs lire sur la stèle « Le Bourg de Chorges à ses bienfaiteurs, à l'occasion des 9 et 10 septembre 1850 ».



La fontaine-lavoir de la place du Fort



## CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

### Un paysage et une économie liés à l'eau : le Marais

#### Le marais :

Le marais caturige est le lieu de naissance de la rivière Avance qui se déverse dans la Durance. Alimenté par le torrent des Moulettes et le torrent des Réallons, il **recueille également les eaux d'infiltration** qui circulent dans les strates perméables du sol.

Le marais contribue au cycle naturel des eaux sur le territoire et au bon fonctionnement des rivières (**important réservoir d'eau lors des sécheresses estivales et rôle d'éponge lors des fortes pluies**), tout en contribuant à la **préservation de la qualité de l'eau**.



Le marais, un paysage et un environnement de très grande qualité



Le marais qui tient l'urbanisation à l'ouest de Chorges.



Les marais sur l'Atlas Trudaine : la voie historique contournait les marais par le nord



Marais et fossés sur le cadastre napoléonien de 1817.



## CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

*Un village agricole avec une relation forte aux jardins vivriers*



Un caractère « de petit mont » souligné par la couronne de jardins vivriers et l'ensemble de leurs dispositifs (soutènement en pierres, murets de séparation...).

*Ce petit patrimoine vernaculaire est de plus en plus ténu, effaçant la singularité du bourg.*

*Des jardins vivriers sur lesquels le bourg s'est développé effaçant la silhouette de Chorges et son caractère de bourg castral établi sur un petit mont.*



*La couronne sud des jardins à préserver entre la ruelle du pavillon et le bourg.*

*L'enjeu est d'autant plus important que la butte sur laquelle est établi le bourg est d'altitude modeste. La construction en pied efface la lecture de l'adaptation du bourg à son relief.*



*Vers le nord, un enjeu fort de couture urbaine entre la ville circulaire et les extensions résidentielles établies à la perpendiculaires du bourg ancien en suivant la trame parcellaire des anciens jardins vivriers.*



## CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

### *Un patrimoine architectural à valoriser*

- Une échelle humaine et rurale à conserver : séquençage du bâti, hauteur limitée en centre bourg.





## CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

### *Un patrimoine architectural à valoriser*

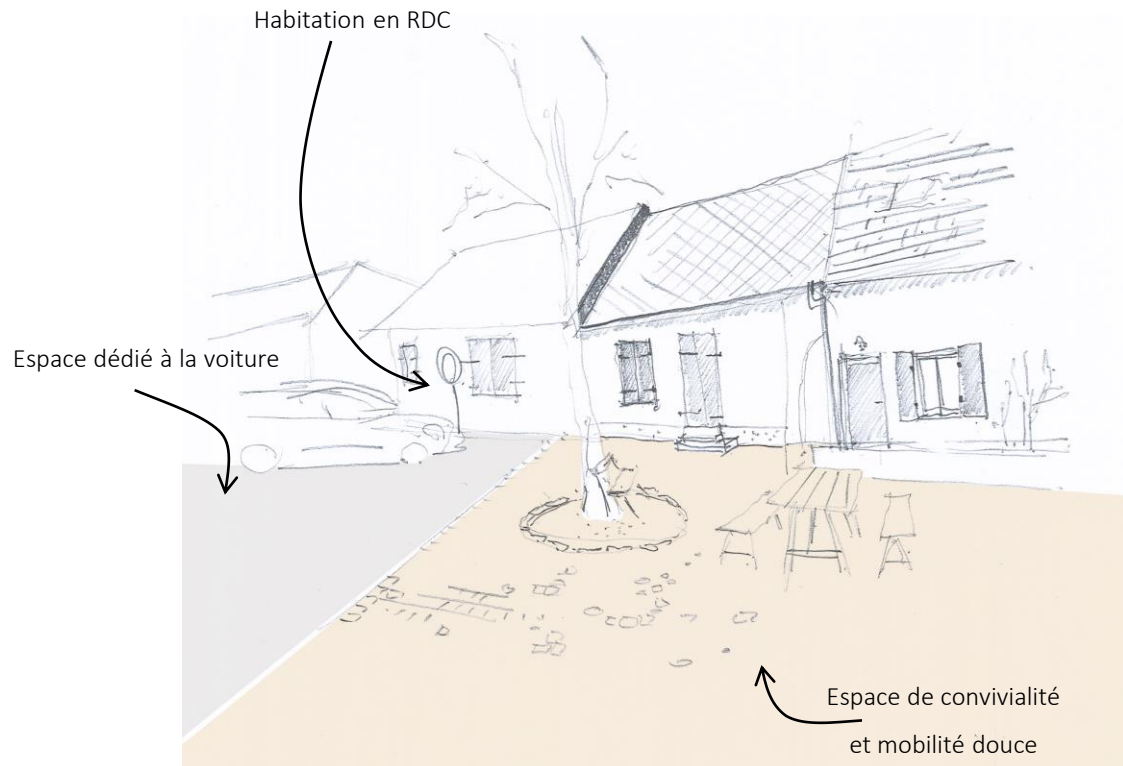
→ Une échelle humaine et rurale à conserver : séquençage du bâti, hauteur limitée en centre bourg.



## CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

### *Un patrimoine architectural à valoriser*

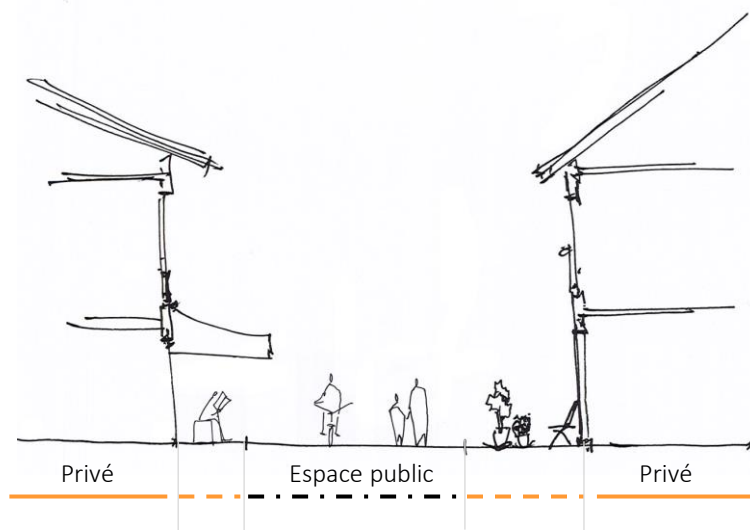
→ Une échelle humaine et rurale à **conserver** : cette échelle est également liée au rapport entre le bâti et l'espace public. L'appropriation de l'espace public participe à l'ouverture des habitations en rez-de-chaussée.



## CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

### *Un patrimoine architectural à valoriser*

→ Une échelle humaine et rurale à **conserver** : cette échelle est également liée au rapport entre le bâti et l'espace public.





CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

*Un patrimoine architectural à valoriser*



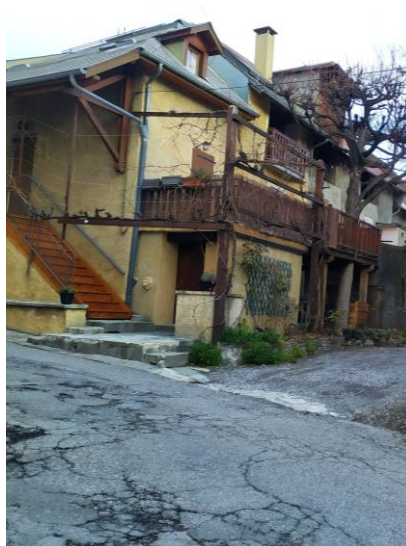
*La respiration appropriée*



*La proximité*



*L'enchevêtrement*



## CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

### *Un patrimoine architectural à valoriser*

- Morphologie originale dévalorisée par l'omniprésence des véhicules : « tassement du bâti »

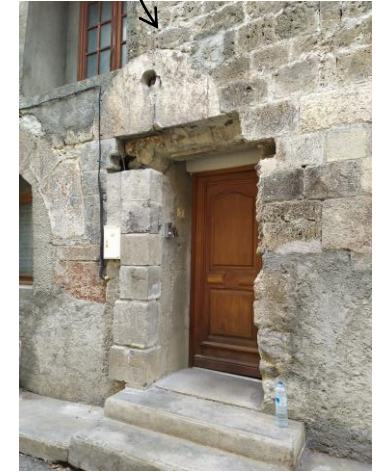




## CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

### Altérations et points de vigilance

→ Le bâti ayant subi de nombreuses démolitions ne constitue qu'un patrimoine modeste. Malgré tout, il compose l'identité du bourg et doit être préservé. Des altérations répétées peuvent annihiler la morphologie et l'essence de ce patrimoine.



Façades en pierre peu visibles dans le bourg

Enduits disparates et cimentés



## CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

### Altérations et points de vigilance

→ Le bâti ayant subi de nombreuses démolitions ne constitue qu'un patrimoine modeste. Malgré tout, il compose l'identité du bourg et doit être préservé. Des altérations répétées peuvent annihiler la morphologie et l'essence de ce patrimoine.



Créations d'ouvertures arbitraires, sans lien avec le bâti originel



Enseignes



## CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

*Un patrimoine architectural à valoriser en dehors du tissu médiéval*

→ Zone du Champ de Foire : un ensemble bâti dévalorisé par son espace public





## CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

*Un patrimoine architectural à valoriser en dehors du tissu médiéval*

- **Zone du Champ de Foire** : un ensemble bâti dévalorisé par son espace public.
- Le traitement de la place ne permet pas de tenir ou d'asseoir le bâtiment de la salle des fêtes. Construction typique des équipements construits dans les années 60, ce dernier a un intérêt architectural qui pourrait davantage être mis en valeur.



La salle des fêtes à son achèvement



La salle des fêtes quelques années plus tard avec la construction d'une extension

## CONTEXTE PAYSAGER & PATRIMONIAL

*Un patrimoine architectural à valoriser en dehors du tissu médiéval*

- **Zone du Champ de Foire** : un ensemble bâti dévalorisé par son espace public
- Une zone qui pourrait trouver **un rôle de charnière** entre le centre du village et les logements collectifs



①



②



③



④





## CE QU'EXPRIMENT LES HABITANTS SUR

### la place du Champ de Foire

« Les voitures  
roulent vite,  
l'espace »

#### Activités

Le Champ de Foire est le lieu des équipements publics à Charges. Il fait partie du bourg à part entière, et on y vient pour faire une activité sportive ou de loisirs, notamment parce que c'est facile d'accès en voiture.

Les équipements qui entourent le Champ de foire sont très utilisés : le parc des Moulettes, la crèche, le citystade, le jardin d'enfants...

Il y a une distribution de légumes en direct du producteur et aussi des camping-cars qui s'y garent.

#### La place de la voiture

Certains s'y garent pour se rendre dans le centre. C'est d'ailleurs plus considéré comme un parking que comme une vraie place.

Les sens de circulation n'étant pas très définis, cela peut parfois s'avérer dangereux.

Des participants déplorent qu'il n'y ait aucun aménagement pour les piétons ou les cyclistes.

« Je ne savais pas que  
c'était une place »

# PARTIE 1/ DIAGNOSTIC TERRITORIAL



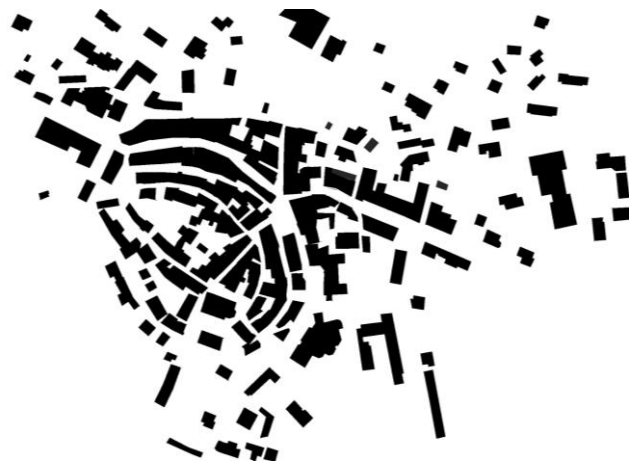
## ÉTAPES DE LA MISSION

- 1/ CONTEXTE COMMUNAL
- 2/ CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL
  
- **3/ L'ORGANISATION URBAINE**
  - *Morphologie urbaine*
  - *Les places et placettes*
  - *Le foncier communal*
  - *Les projets en cours*
  
- 4/ ANALYSE DES MOBILITÉS
- 5/ VERS UNE SYNTHÈSE D'ENJEUX



## L'ORGANISATION URBAINE

### Un bourg castral à la morphologie très identifiable

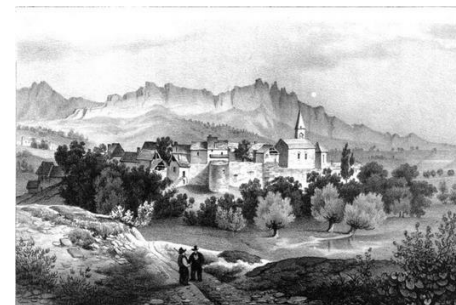


Charges est *établi sur une petite éminence en surplomb d'une vaste plaine agricole.*

Le bourg *s'est développé de manière circulaire* tout autour du point haut sur lequel se trouvait le château (actuelle place du Fort).

Cette position offrait à Charges **une position de contrôle** tout en mettant (partiellement) ce dernier à l'écart des inondations.

De **manière assez singulière**, le village s'est développé de manière plus importante sur le **flanc nord de l'éminence**, laissant au sud les jardins vivriers.



Vue de Charges au XIXe siècle - Alexandre Debelle (1805-1897)

Cette organisation a été prolongé au XIXe siècle de manière faubourienne le long de l'axe principal. Ensuite, à partir des **années 1970**, le village s'est fortement accru sur les anciennes parcelles en lanière situées au nord du bourg.

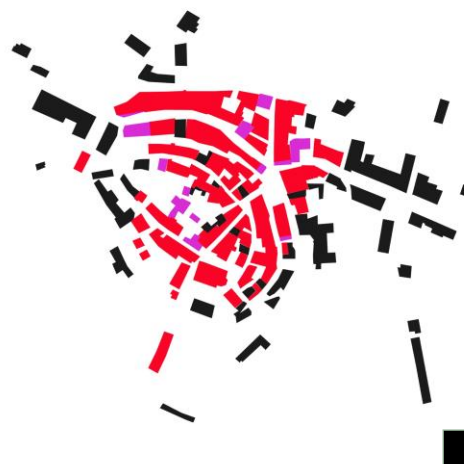
En outre, il est intéressant de constater que le bourg, partiellement **détruit lors d'incendies importants** (le dernier datant de 1850) a connu un **abandon de certaines parcelles anciennement bâties**, offrant actuellement des espaces publics assez nombreux mais peu définis.

Situation en 1817 :



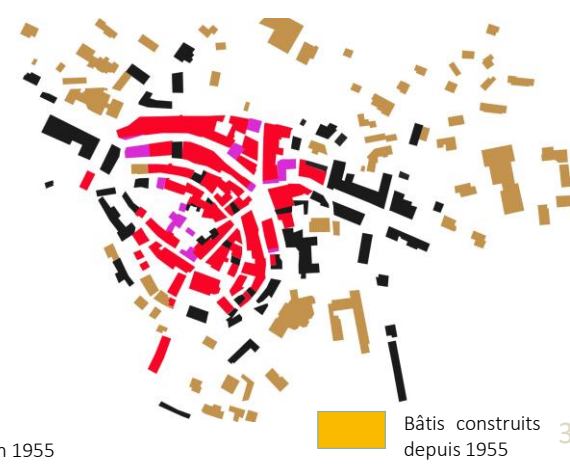
■ Bâties présents du le cadastre napoléonien 1817  
 ■ Bâties disparus depuis 1817

Situation en 1950 :



■ Bâties présents en 1955

Situation actuelle :



■ Bâties construits depuis 1955

## L'ORGANISATION URBAINE

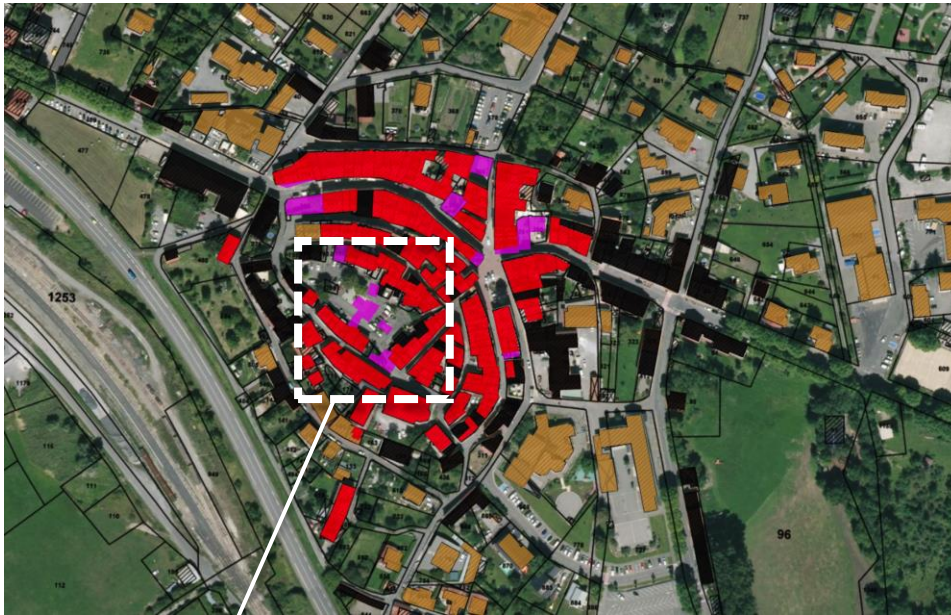
### Aujourd'hui

- Les extensions urbaines à partir des années 1970 se lisent clairement ici.
- Des éléments attractifs proches du centre-bourg : le *supermarché et ses stations essence, la Société des Eaux de Chorges, la gare.*
- Les zones de loisirs et de sports aux portes du centre-ville, sur des anciennes zones agricoles ou naturelles.
- Un rapport aires de stationnements / développement urbain qui peut être optimisé.
- Des entrées de ville claires. Une amélioration est à apporter en face de la boulangerie entrée Ouest. En effet, l'arrêt de poids-lourds en face rend difficile la circulation et dangereuse pour les chauffeurs traversants la route nationale...



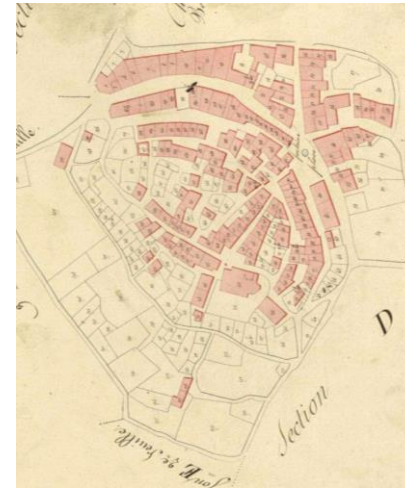


## DES PLACES ISSUES DE « VIDES » LAISSÉS PAR LE BÂTI *la place du Fort*



La place du Fort

La vaste place du Fort était probablement le cœur du bourg-centre autour de l'ancien « Fort ». Il est intéressant de constater que déjà, en 1817, la place est relativement libre, séparée en deux parties par le Fort ?



L'incendie de 1850 a terminé d'ouvrir la place au milieu de laquelle le bâti ne sera pas reconstruit.

Autour de l'espace devenu libre, le bâti est reconstruit en conservant les mêmes emprises.

Il est également intéressant de noter que la place de l'église et la place du Fort était séparée par une construction aujourd'hui disparue.



La place du Fort aujourd'hui totalement ouverte servant principalement de stationnement. Au milieu est érigée la fontaine commémorative de l'incendie de 1850.



DES PLACES ISSUES DE « VIDES » LAISSÉS PAR LE BÂTI *la place du Fort*



En comparant les **cartes postales** du début du **XX<sup>ème</sup> siècle** avec les **photos actuelles**, il apparaît **trois modifications** majeures :

- *L'encombrement de l'espace par le stationnement,*
- *Une diminution forte des frondaisons qui semblent apporter une réelle qualité d'ambiance,*
- *Quelques transformations du bâti (disparition de baies « fenières » par exemple).*



## CE QU'EXPRIMENT LES HABITANTS SUR *la place du Fort*

« avant, des évènements avaient lieu sur cette place (concert, tournoi de pétanque ...) »

### Place de la voiture

*De manière fortement unanime*, l'ensemble des participants condamnent la **présence trop importante de la voiture** individuelle sur cette place, principalement pour des raisons esthétiques. Les participants concèdent néanmoins qu'il y ait **besoin d'espaces de stationnement pour les riverains**, mais ils suggèrent de l'offrir ailleurs, ou sur une toute petite partie de la place. Les participants semblent très attachés à la place, déclarant que c'est **l'un des plus beaux espaces de Chorges**, mais qu'il n'est pas du tout valorisé puisqu'utilisé comme parking actuellement. Par exemple, on ne peut pas profiter de l'atout principal de cette place qui est **sa situation sur un point haut offrant une des plus belles vues vers le grand paysage**.

### Végétalisation

De même que sur la place Bricherasio, d'après les participants, **l'espace ici est trop bitumé**. L'enrobé est présent partout, ce qui laisse une **place trop marginale aux espaces verts**, alors même que cette place **eut été composée de jardins**. *Les habitants sont aussi en attente des bacs à compost.*

### Patrimoine

D'après un participant, la place est née d'un incendie de constructions qui n'ont pas été reconstruites. Elle était pavée ou composée de jardins - c'est un **endroit patrimonial à préserver** et dont il faut prendre soin à Chorges. Même si elle est un élément important du tour vitrine de la commune, les **touristes partagent leur déception quant au peu de valorisation** de cette place.

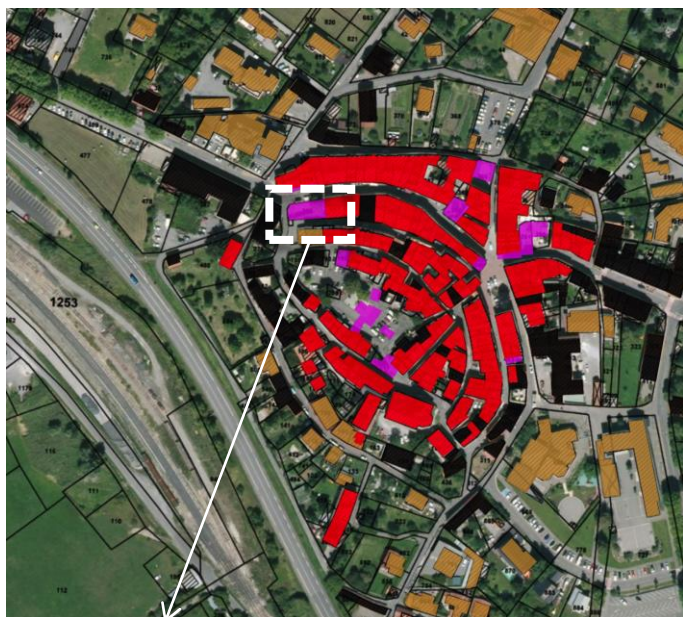
« il y a trop de voitures sur la place »

### Usages

La place centrale de la commune n'est pas celle-ci, mais elle n'est pas non plus un lieu intimiste à destination uniquement des riverains : c'est un **vrai espace structurant dans le réseau des espaces publics caturiges**. Elle a **accueilli des fêtes, des expositions, des tournois de pétanque, des concerts, des distributions de légumes (AMAP)**, et elle **doit continuer à s'animer** de cette manière. *D'après certains participants, ce sont aussi les commerces qui donnent son usage à une place, et celle-ci n'en ayant pas, elle ne peut pas être considérée comme telle.*

Les rues du bourg ne sont pas considérées comme propres par les participants, alors qu'elles ont du cachet. Les petites rues ont du cachet : elles pourraient être valorisées pour encourager les piétons à découvrir la place du Fort.

## DES PLACES ISSUES DE « VIDES » LAISSÉS PAR LE BÂTI *la place Bricherasio*



La place Bricherasio

Une place issue d'un « curetage » effectué au cours du XXe siècle.

Une fonction urbaine peu lisible.



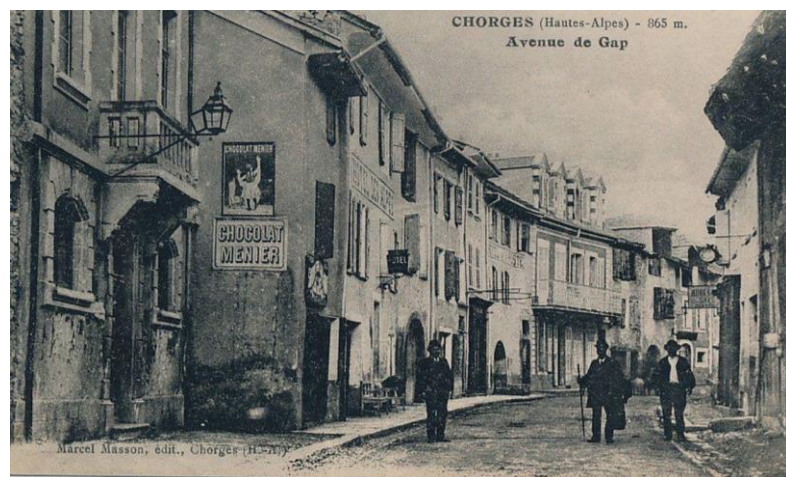
La rue constituait l'espace public



Cette place est issue d'une opération de curetage. Il s'agit d'une *espace « vide » à l'usage et la fonction incertains*. Une place tenue par une rue stationnée, un pignon de construction et un soutènement aveugle qui *semble difficile à valoriser...*

**Fort enjeu sur le devenir de cette place :**

- Un parvis ?
- Un escalier urbain ?
- Une nouvelle construction ?



Reconduction photographique : Ouverture de la place Bricherasio relativement tardive. L'encombrement automobile est également très perceptible





## CE QU'EXPRIMENT LES HABITANTS SUR *la place Bricherasio*

### **Végétalisation**

La présence de l'arbre est très appréciée, car il ramène de l'ombre et de la douceur. C'est la première chose qui est ressortie lors de cette balade urbaine.

### **Place du piéton**

Les participants indiquent que le langage utilisé sur cet espace est principalement à destination de la voiture : cette place pourrait être plus agréable si elle était conçue comme un parvis de la mairie, et non comme une place coupée par la route et les barrières. De plus, les voitures arrivent ici assez vite, le dos d'âne étant placé trop tard, et l'information du panneau « 30 km/h » étant déjà oubliée.

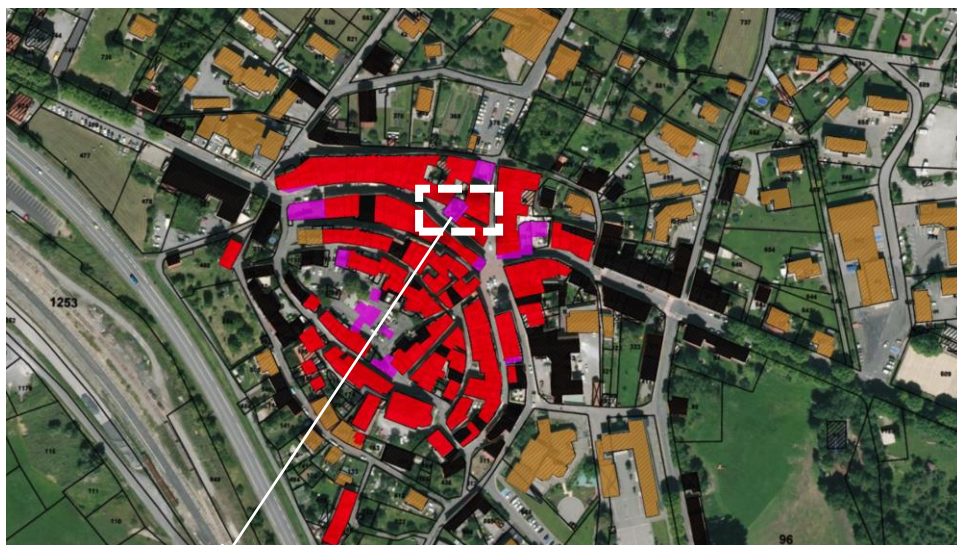
### **Patrimoine**

Cette place a été jadis le lieu d'arrêt et de repos des convois de chevaux, ce serait intéressant de pouvoir le rappeler de quelconque manière ici. Elle porte le nom de la ville avec laquelle Chorges est jumelée, on pourrait le mettre plus en valeur. La présence du mur en pierre apporte une qualité esthétique à l'espace qui est appréciée par les participants.

### **Commerces, activités**

Le café parisien est malheureusement toujours fermé. Si ces volets étaient ouverts, cela donnerait un aspect plus vivant et agréable à la place. On pourrait le restaurer pour en faire un espace partagé.

DES PLACES ISSUES DE « VIDES » LAISSÉS PAR LE BÂTI *la place de la caisse d'épargne*



*La place de la Caisse d'Epargne*

Cette **place rompt le front bâti** qui permet à la Grande Rue d'exister et qui en fonde ces qualités. En outre, la **place est enclavée autour de murs « arrières » et donc aveugles, sans fonction urbaine en rez-de-chaussée. Le mobilier urbain est « posé » pour faire place mais de manière anecdotique.** En outre la place s'ouvre sur un stationnement en épis qui rompt encore davantage l'effet « filant » de la Grande Rue.



*La place issue d'une démolition difficilement valorisable en l'état. Des logiques bâties rendues illisibles (le passage sous voûte, l'organisation en arcade...)*



*Ce curetage bouleverse complètement la lecture de la Grand Rue*

« Je ne vais jamais sur cette place »

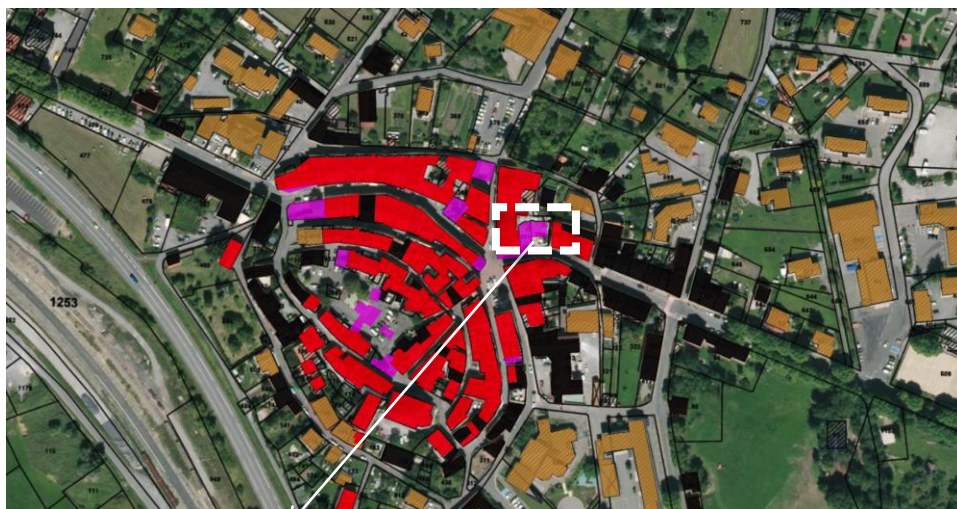
*Place située à l'arrière, elle aussi issue d'une démolition. Malgré la qualité des matériaux employés, sa fonction urbaine reste à définir..*





DES PLACES ISSUES DE « VIDES » LAISSÉS PAR LE BÂTI

la place de l'office du tourisme



La place de l'office du tourisme

Cette place est également issue d'une opération de curetage d'un îlot. Le retournement du bâti (ouverture de l'office du tourisme sur la place, ouverture du café en pignon) mais également la piétonisation de cet espace en fait paradoxalement une place vivante dans le tissu bâti de Chorges.

Paradoxalement, car juste en face se trouve la place historique du bourg surmontée de sa fontaine qui est traitée comme un parking.



La place de l'office du tourisme: seule véritable place piétonne de Chorges



Il s'agit de l'une des places les plus animées de Chorges ( et la seule véritablement piétonne)



La place peine à se raccrocher à la Grande Rue en raison des stationnements



La encore, les places en épis et l'omniprésence de la voiture brouille complètement la lecture de la Grande Rue

## CE QU'EXPRIMENT LES HABITANTS SUR *la place de l'office de tourisme*

### Usages

Par la présence des cafés, cette place est un espace fortement utilisée.  
Certains habitants considèrent que ce n'est plus une place mais une grande terrasse, et qu'il est dommage de ne pas pouvoir s'y poser tranquillement sans avoir à consommer quelque part (d'autant plus que l'office du tourisme y est situé). Certains participants déplorent le déplacement de la fontaine qui y donnait une douceur agréable.  
Il y a une difficulté pour identifier et nommer cette place : elle n'est pas appelée place Rouxel comme son nom, mais plutôt place du France (relatif au café qui donne sur la place) ou place de l'office du tourisme.

### Ambiances

La place est agréable car située au soleil, le matin pendant l'hiver, mais l'été, les participants préconisent d'y apporter de l'ombre et de la fraîcheur. De manière générale, c'est un espace bien vécu par les participants, qui remplit sa fonction sans en faire trop.

« ce n'est pas une place,  
c'est une terrasse  
géante ! »

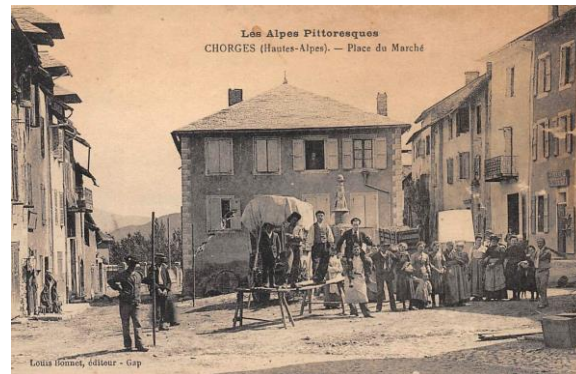


DES PLACES ISSUES DE « VIDES » LAISSÉS PAR LE BÂTI

la place du Marché ou Grande Place devenue Lesdiguières



La place du Marché



La place du Marché est la place véritablement historique du bourg au milieu de laquelle est établie la fontaine autour de laquelle les habitants prélevaient l'eau, faisaient boire les animaux, se réunissaient et échangeaient (place du marché)



Début d'effacement de la place dans les années 1970

La **place historique du bourg** à l'articulation de la première enceinte, des extensions du bas Moyen Age et de la Renaissance, des amorces faubouriennes était la **place du Marché** devenue **Lesdiguières**.

Cette **place d'articulation** de deux morphologies urbaines est **très paradoxalement rendue totalement illisible** par un vaste stationnement et par des traitements différenciés qui coupent son homogénéité et donc sa perception de place.



Une place parking



Enrobé coloré, béton, trottoir pavé et rue pavé: une place fragmentée



**CE QU'EXPRIMENT LES HABITANTS SUR***la place Lesdiguières*

« Avant l'installation des poteaux devant la fontaine, les voitures venaient buter dans cette dernière »

**Usages et place de la voiture**

Une fois encore pour les participants à la balade urbaine, **cette place a évolué vers un parking**, alors que c'est la place principale du village, **à laquelle les habitants sont très attachés**. Ils expriment le besoin d'y **retrouver des usages conviviaux** : s'asseoir sur des bancs autour de la fontaine, manger une pâtisserie, écouter la fontaine couler... Ça a été un lieu de rencontre des générations et ça doit le rester.

La solution de **places arrêt-minute** est évoquée pour pouvoir garder un accès aux commerces tout en libérant l'espace de la voiture. Certains participants ont envie **d'aller plus loin en libérant totalement la place de la voiture** ; également pour sécuriser les déplacements des enfants vers l'école à proximité.

**Végétalisation**

Les **arbres sont très agréables**, c'est un espace utilisé l'été pour l'ombre et la fraîcheur de l'eau. Néanmoins, un participant conseille d'ores et déjà de penser au renouvellement des arbres (maladies, racines etc.).

**Patrimoine**

La **porte Reveline** est un nœud dans la composition des bourgs ancien et nouveau, c'est le principal point de passage. Il s'agit de réhabiliter et de mettre en valeur cette porte (y poser un blason, expliquer sa dimension patrimoniale, etc.).

La **fontaine est aussi un élément important**, que l'on ne voit plus à cause des potelets mais qu'il s'agirait de valoriser.

« Avant, les aînés venaient là se rencontrer et se mettre à l'ombre »



## LES « PLACES » DE CHARGES

- De nombreux espaces publics sont présents dans le centre-bourg mais beaucoup sont nés de curetages urbains comme vu précédemment.
- Ces places et placettes manquent aujourd'hui de fonctions bien identifiées.



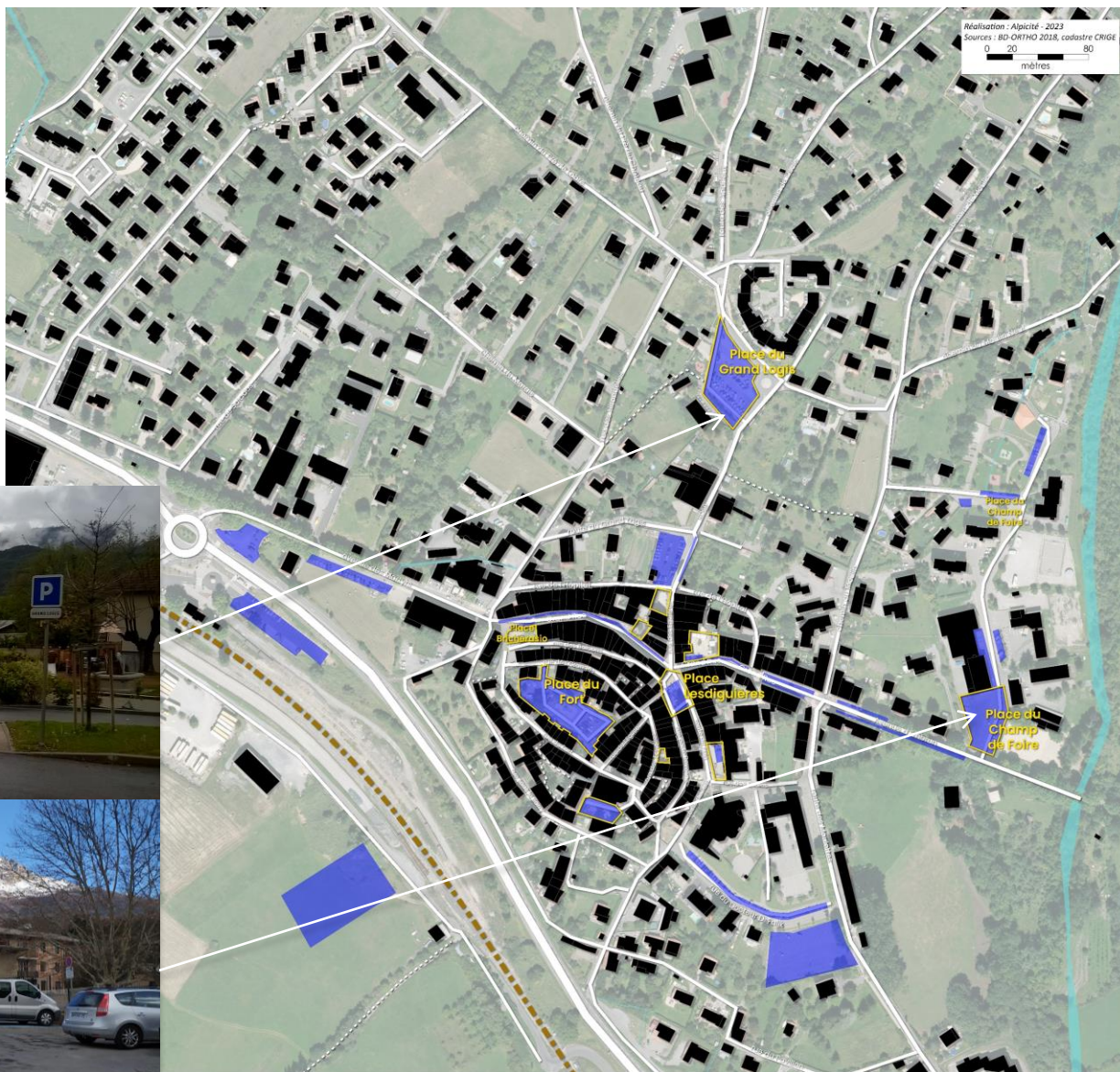


## LES « PLACES » DE CHARGES

### Et leur rapport avec les stationnements

→ Les places les plus importantes de Charges sont en réalité des stationnements :

- Place du Grand Logis,
- Place du Champ de Foire,
- Place Lesdiguières (également un carrefour de voiries important dans les flux du centre-bourg),
- Place du fort (en partie espace public avec la présence de la fontaine),
- Place de l'église





## CE QU'EXPRIMENT LES HABITANTS SUR *la place de l'église*

« Avant c'était un espace vert... mais il était devenu un crottoir à ciel ouvert »

### Ambiance

Située à l'arrière de l'église, cette place est déclarée comme « moche » par beaucoup de participants qui ne s'y sentent pas à l'aise et qui ne voient **pas un grand intérêt à utiliser cet espace**. Le **bruit de la nationale** remonte aussi, ce qui est désagréable - une solution de murs anti-bruit est suggérée.

### Usages

Certains participants expliquent avoir connu cet espace quand on pouvait s'y promener : sans voiture avec un espace vert à la place du stationnement. D'autres indiquent qu'elle était aussi et surtout un grand réceptacle de déjections canines. Pour certains encore, cette **place a du potentiel et pourrait devenir l'équivalent du jardin de l'archevêché à Embrun**. Il a de plus une **vue ouverte vers le grand paysage et la vallée**, elle pourrait être un point de circuit de découverte du patrimoine. Dans tous les cas, **cet espace ne semble pas prioritaire pour les participants à la balade**, d'autant plus que le projet de **rénovation de l'église va prendre du temps**, et que c'est à sa suite qu'un travail sur la place pourrait se faire. Des projections de films ou autres pourraient avoir lieu sur le mur de l'église l'été (dixit association Tintamarre).

### Patrimoine

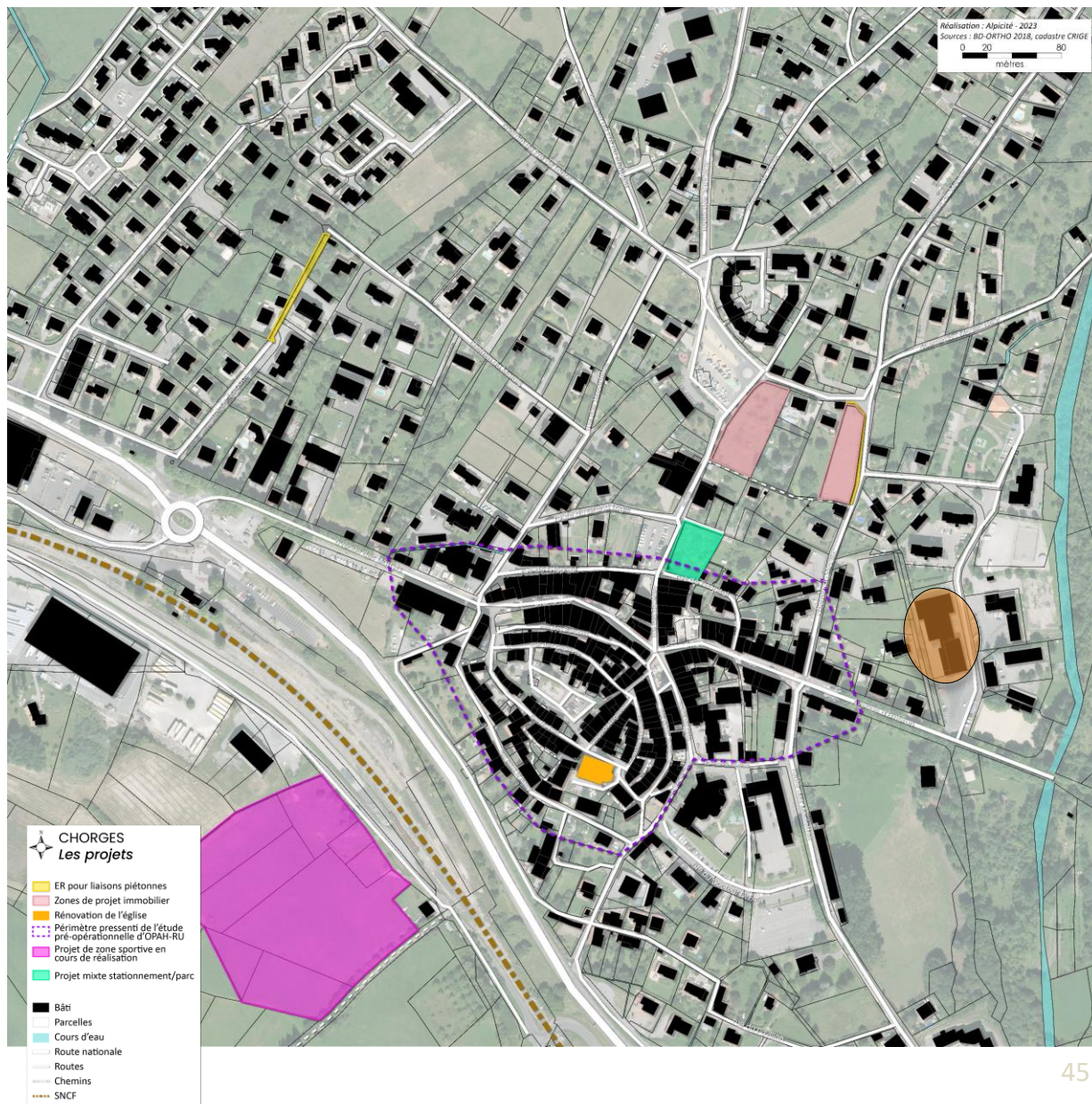
Le cimetière était avant situé ici puis a été déplacé plus loin.

« C'est un lieu où l'on va peu si on ne se gare pas dessus »

## L'ORGANISATION URBAINE

### Les projets en cours

- Etude pré-opérationnelle d'OPAH-RU :
  - étude parallèle à la présente étude / état > diagnostic
- Projets immobiliers :
  - 2 projets immobiliers de petits collectifs
  - Les parcelles concernées sont les 877 et 907.
- Projet de stationnements :
  - Projet communal d'achat de la parcelle n°338 pour réalisation de stationnements.
- Rénovation de l'église :
  - Début des travaux prévus cette année 2023.
- Zone sportive :
  - 1<sup>ère</sup> tranche réalisée.
- Liaisons piétonnes :
  - ER inscrits dans le PLU en vigueur
  - En cours de dialogue pour l'un et en réflexion pour la création d'un trottoir pour l'autre.
- Etude sur les entrées de ville :
  - Tranche optionnelle de la présente étude.
- Le Champ de Foire :
  - Rénovation énergétique et des programmes architecturaux et des équipements publics.

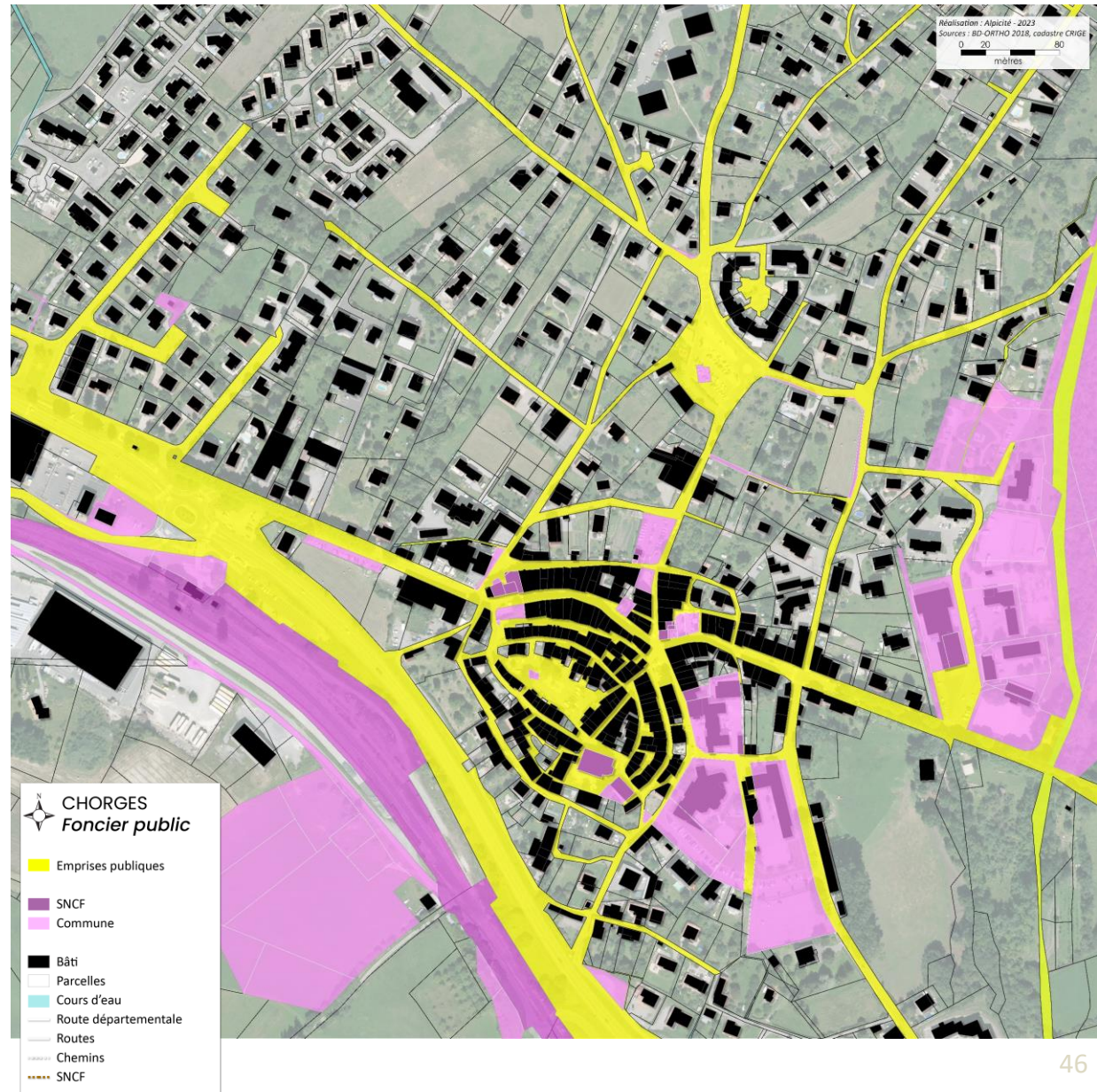




## L'ORGANISATION URBAINE

### Le foncier communal

→ Un foncier communal très important qui permet de créer facilement des projets urbains et architecturaux maîtrisés.



# PARTIE 1/ DIAGNOSTIC TERRITORIAL



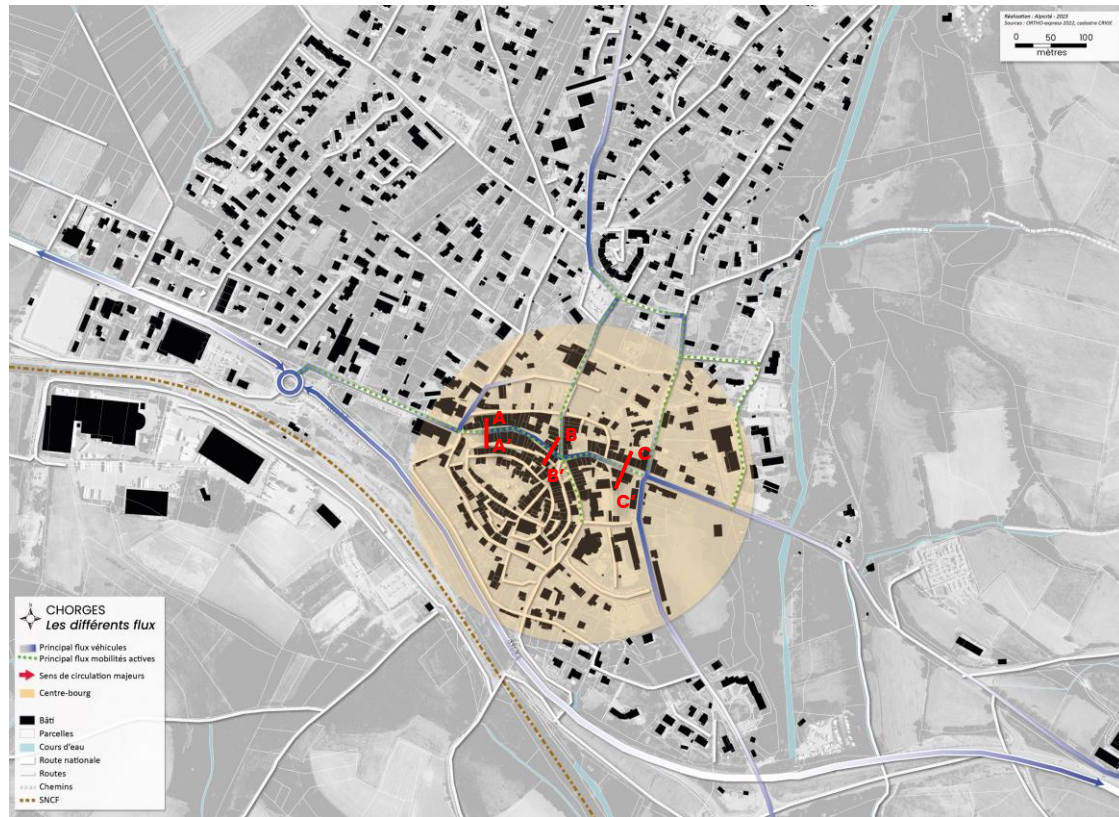
## ÉTAPES DE LA MISSION

- 1/ CONTEXTE COMMUNAL
- 2/ CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL
- 3/ L'ORGANISATION URBAINE
- **4/ ANALYSE DES MOBILITÉS**
- 5/ VERS UNE SYNTHÈSE D'ENJEUX

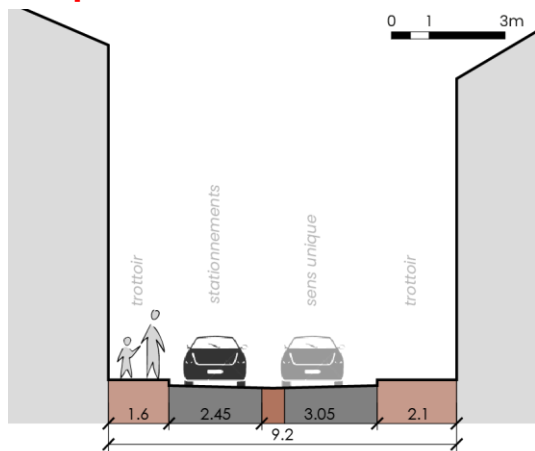


## LES MOBILITÉS *le réseau viaire*

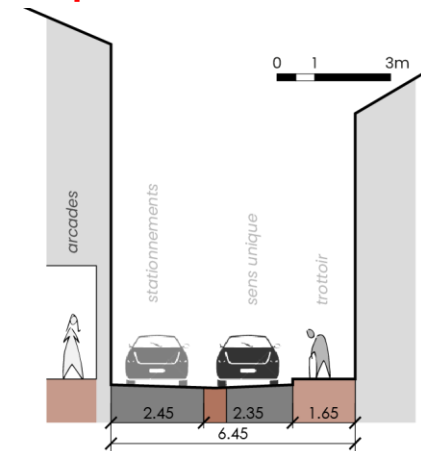
- Un réseau viaire qui évite le centre-bourg de Charges avec la déviation de la route nationale 94.
- Une majorité des flux (piétons et véhicules) sur la Grand Rue, le ch. du Moulin et la rue des Eguières.
- Une lecture peu claire pour sortir du centre-bourg en voiture.
- Une répartition des flux qui privilégie les véhicules.
- Questionner les différents flux actuels liés au centre-bourg : venir *sécuriser les flux piétons*, *organiser* et possiblement *redistribuer ceux des véhicules*.
- Questionner les sens de circulation et la piétonnisation de certaines voies ou tronçons de voie(s).



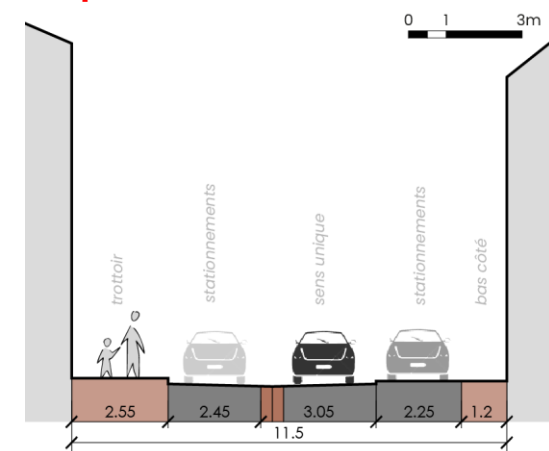
**Coupe AA'**



**Coupe BB'**

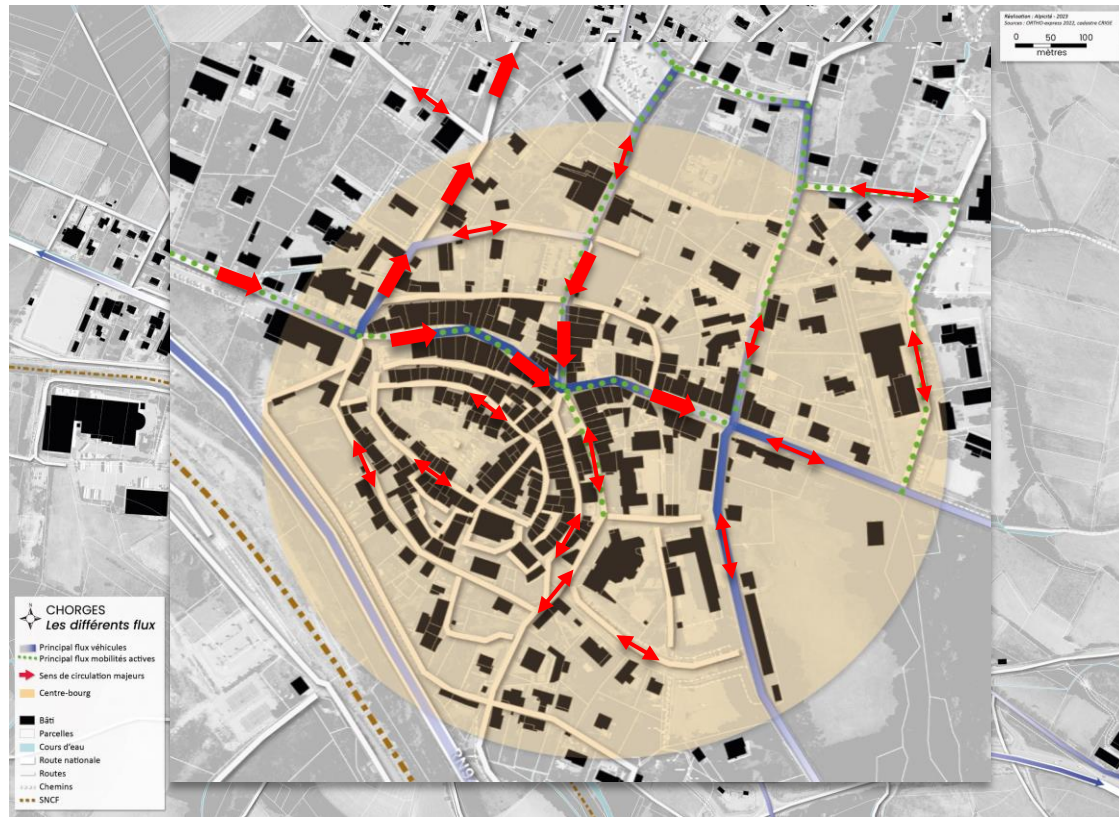


**Coupe CC'**

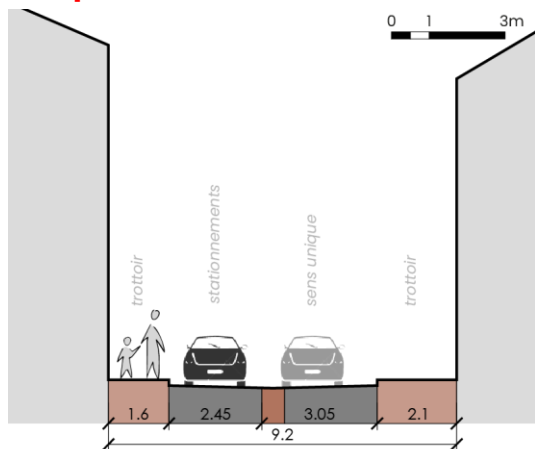


## LES MOBILITÉS *le réseau viaire*

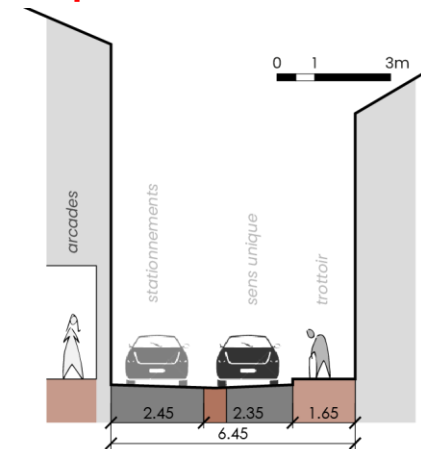
- Un réseau viaire qui évite le centre-bourg de Charges avec la déviation de la route nationale 94.
- Une majorité des flux (piétons et véhicules) sur la Grand Rue, le ch. du Moulin et la rue des Eguières.
- Une lecture peu claire pour sortir du centre-bourg en voiture.
- Une répartition des flux qui privilégie les véhicules.
- Questionner les différents flux actuels liés au centre-bourg : venir *sécuriser les flux piétons*, *organiser* et possiblement *redistribuer ceux des véhicules*.
- Questionner les sens de circulation et la piétonnisation de certaines voies ou tronçons de voie(s).



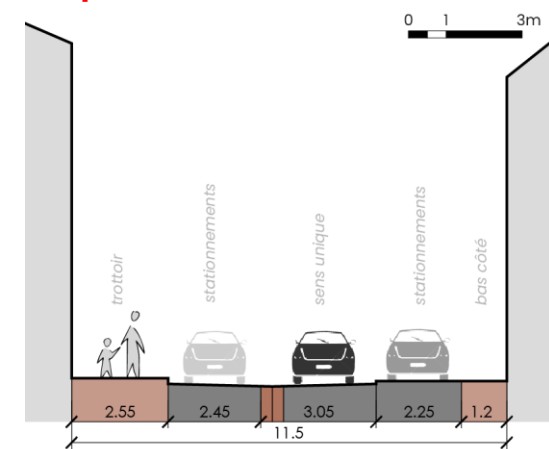
**Coupe AA'**



**Coupe BB'**



**Coupe CC'**





## CE QU'EXPRIMENT LES HABITANTS SUR *la grand rue*

« C'est le lieu du marché qui est connu dans tout le département »

### Place de la voiture et du piéton

Les participants à la balade urbaine **se souviennent des expérimentations menées de piétonnisation de la grande rue l'été**, après la fermeture des commerces. Ils **apprécient l'ambiance estivale** que cela fait naître, et le fait de **pouvoir se promener sereinement, flâner, s'installer à une terrasse dehors**, etc. Ce moment piéton n'empêche pas de donner accès aux services (pharmacie, etc.) en voiture, ce qui est apprécié par certains. D'autres souhaiteraient **étendre cette piétonnisation dans le temps et l'espace**.

Dans tous les cas, l'ensemble des participants partagent le fait que **la voiture prend trop de place dans la rue**, empêchant d'autres usages de s'y développer. Pour certains, elle rend l'espace stérile et peu agréable. Des solutions techniques sont évoquées (créer une zone de rencontre, etc.).

### Usages

La grande rue est beaucoup utilisée parce qu'elle est commerçante, mais les participants expliquent s'y rendre et ne pas être invités à la flânerie, alors même qu'ils pourraient plus y consommer. Bien sûr, c'est aussi là qu'a lieu le marché de Charges.

« On ne flâne pas sur le Grand Rue : on y va faire des courses puis on repart »

## LES MOBILITÉS *les transports en commun*

### Le train

La commune de Chorges est pourvue d'une **gare SNCF** juste à l'Ouest de l'entrée de son centre-bourg.

Chorges est desservie par les trains TER PACA et TER Auvergne-Rhône-Alpes (de Briançon à Grenoble, à Romans - Bourg-de-Péage et à Marseille-Saint-Charles), ainsi que par les trains de nuit - Intercités (de Paris-Austerlitz à Briançon).

Un **parc pour vélos** et une **aire de stationnement** pour les véhicules y sont aménagés.

### La gare routière

La commune ne dispose pas d'une gare routière.

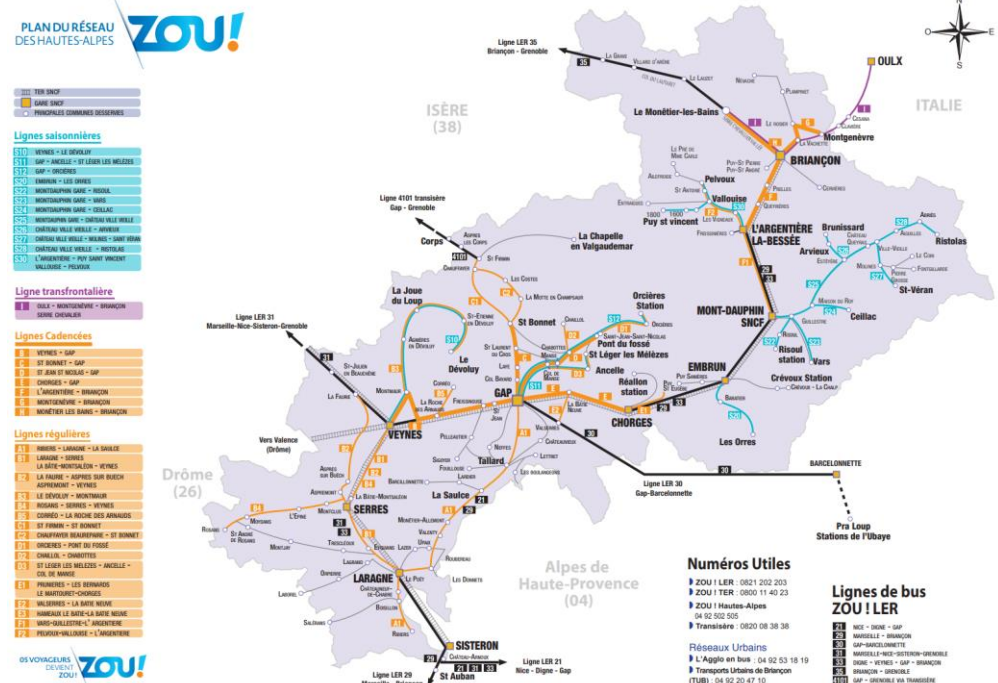


### Les lignes régulières de bus

La ligne LER de bus n°29 (Marseille-Briançon) et 33 (Digne - Veynes - Gap – Briançon) desservent Chorges à l'année.

La **ligne régulière E** du réseau Zou dessert également Chorges (Chorges-Gap).

Les **arrêts de bus principaux** se situent sur la RN94, au niveau du rond-point de l'entrée Ouest de Chorges.

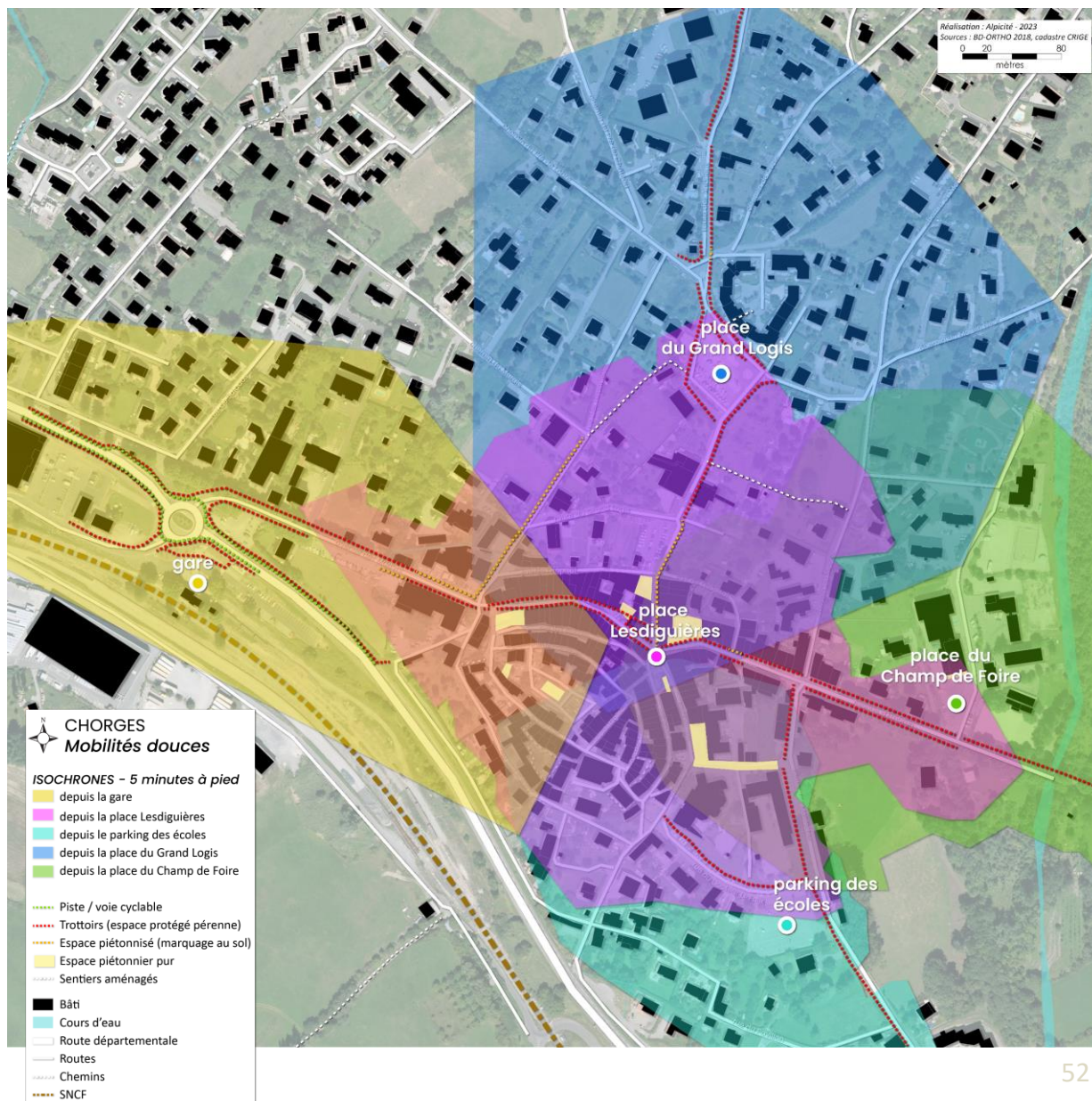




## LES MOBILITÉS douces

- Tout le centre-bourg est accessible aujourd'hui aux voitures, même les ruelles du fort.
- En centre-bourg, plusieurs trottoirs sont présents, accompagnés d'itinéraires piétons marqués au sol.
- Très peu d'espaces piétonnier pur.
- Les aménagements pour les mobilités douces sont cependant encore à améliorer : largeur des trottoirs Grand Rue, sécurisation chemin du Moulin, dans les ruelles du centre historique, au croisement de la Grand Rue avec la rue des Eyguières ...
- Les isochrones montrent qu'une réelle réflexion à l'échelle du piéton est possible (5 minutes).
- Il manque de vrais aménagements dédiés au piéton pour l'accès au centre-historique et créer des aménagements plus attrayants, plus patrimoniaux.
- Dans le cadre de l'étude MOBY, piétonnisation de la rue du Fein/rue des Ecoles jusqu'à l'îlot des écoles de 8h15 à 8h45 puis de 16h15 à 16h45.

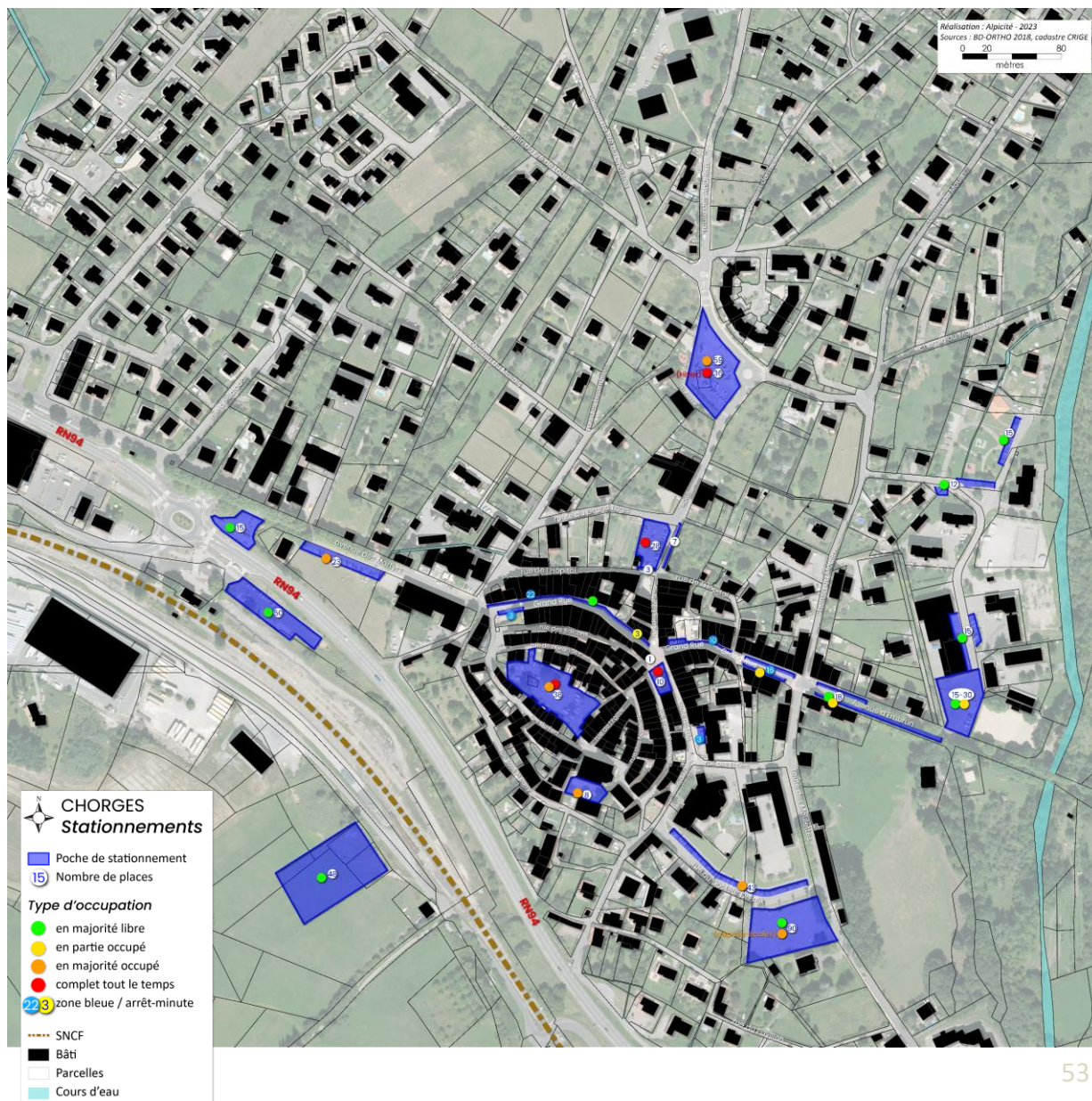
→ *Questionner la piétonnisation des espaces publics et des mobilités douces (un début de réflexion a été mené grâce à l'étude MOBY).*





## LES MOBILITÉS *Les stationnements*

- Une forte présence de la voiture dans le centre-bourg.
- Des aires de stationnements importantes en plein centre-bourg (place du Fort, Parking Jallut).
- Des stationnements exclusivement en zone bleue pour la Grand Rue et la médiathèque.



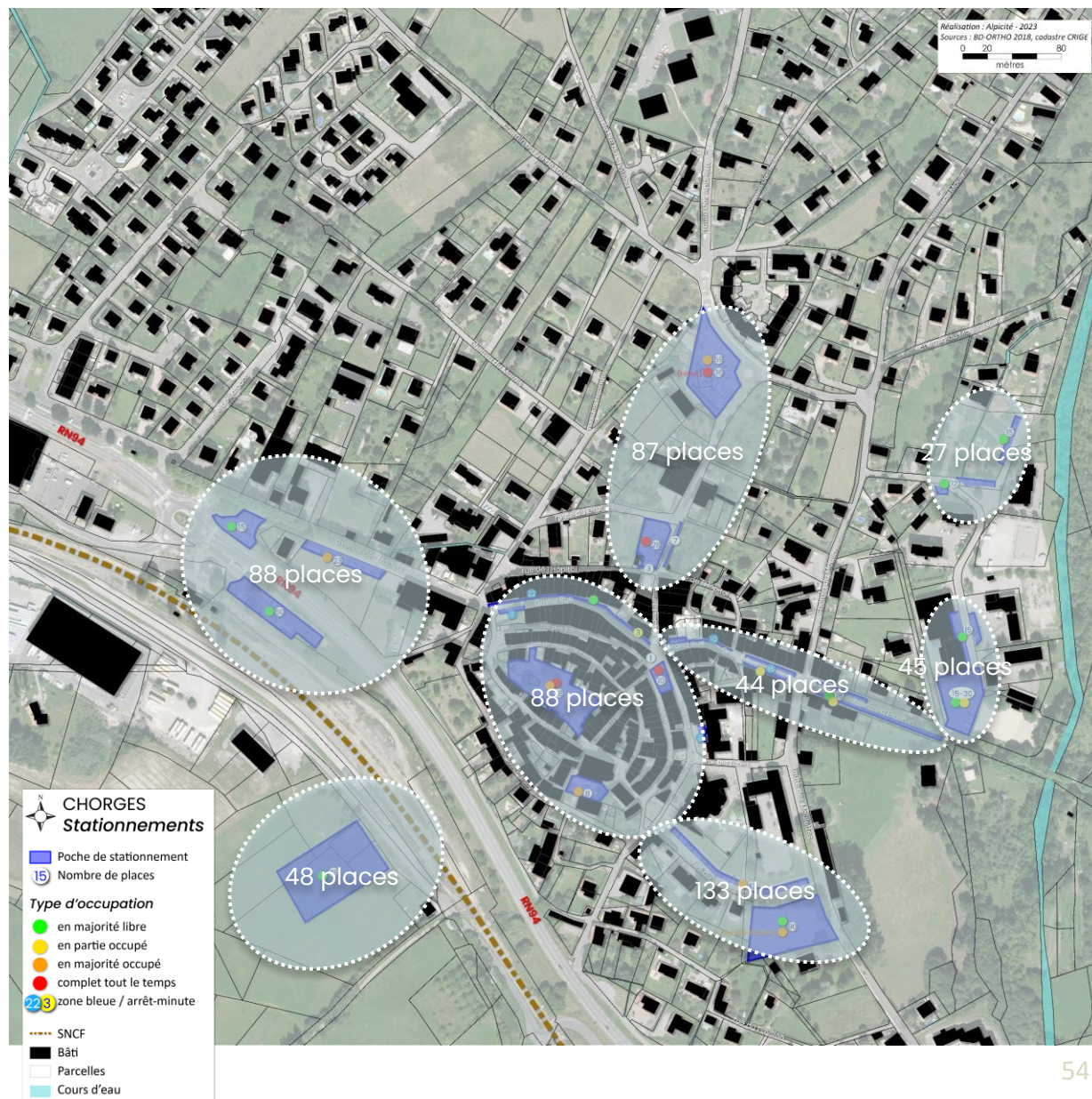


## LES MOBILITÉS *Les stationnements*

→ Des aires de stationnement regroupées en 8 zones :

- Zone sportive Pré Marchon (48 pl.)
- Entrée de ville Ouest (88 pl.)
- Centre-historique (88 pl.)
- Quartier des écoles (133 pl.)
- Grand Rue - partie Est (44 pl.)
- Place du Champ de Foire – Sud (45 pl.)
- Place du Champ de Foire – Nord (27 pl.)

→ **512 PLACES TOTALES DISPONIBLES à moins de 5 minutes du centre-ville.** A cela on peut ajouter les 48 places du Pré Marchon pour des évènements ponctuels comme le marché.





## LES MOBILITÉS

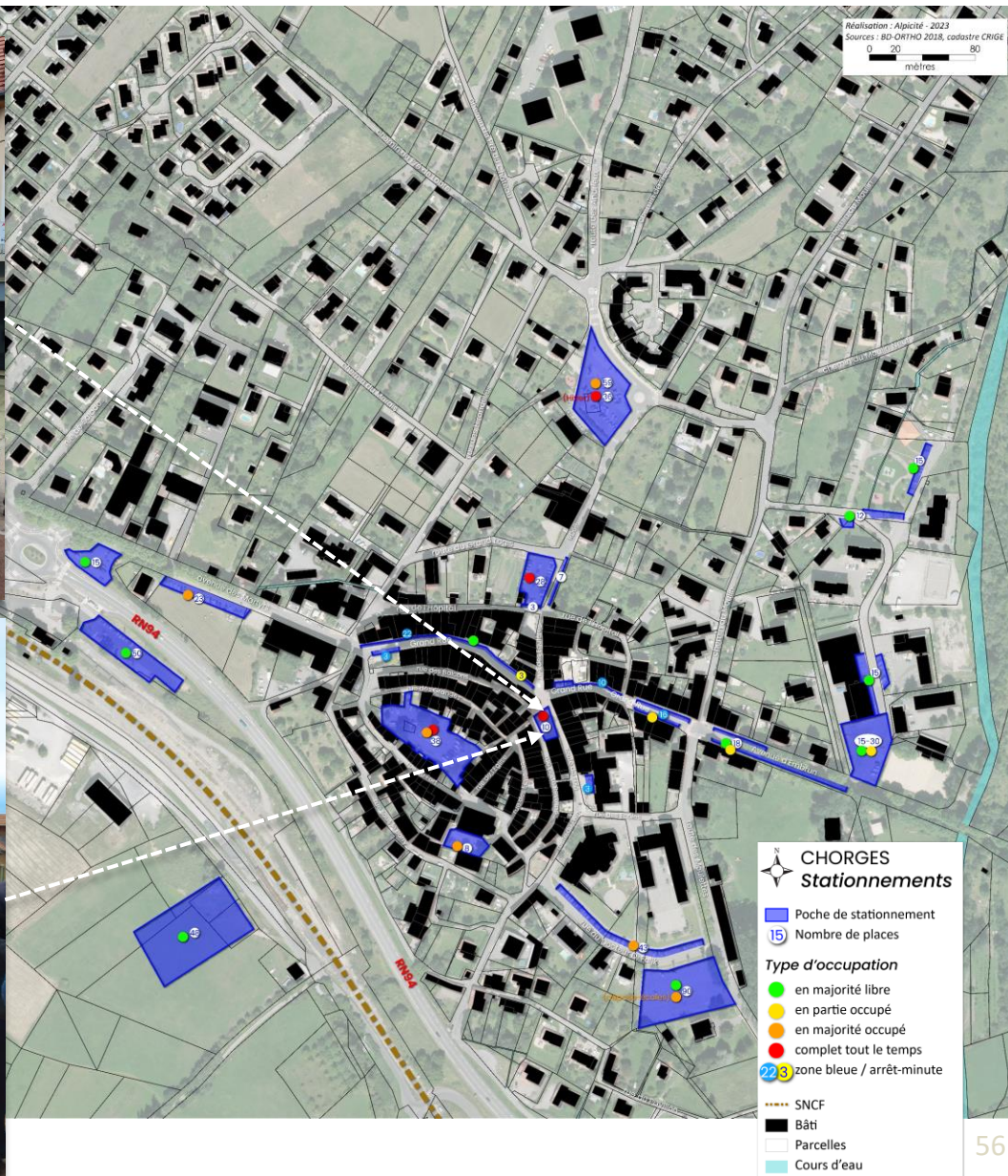
### Les stationnements et leurs ambiances





## LES MOBILITÉS

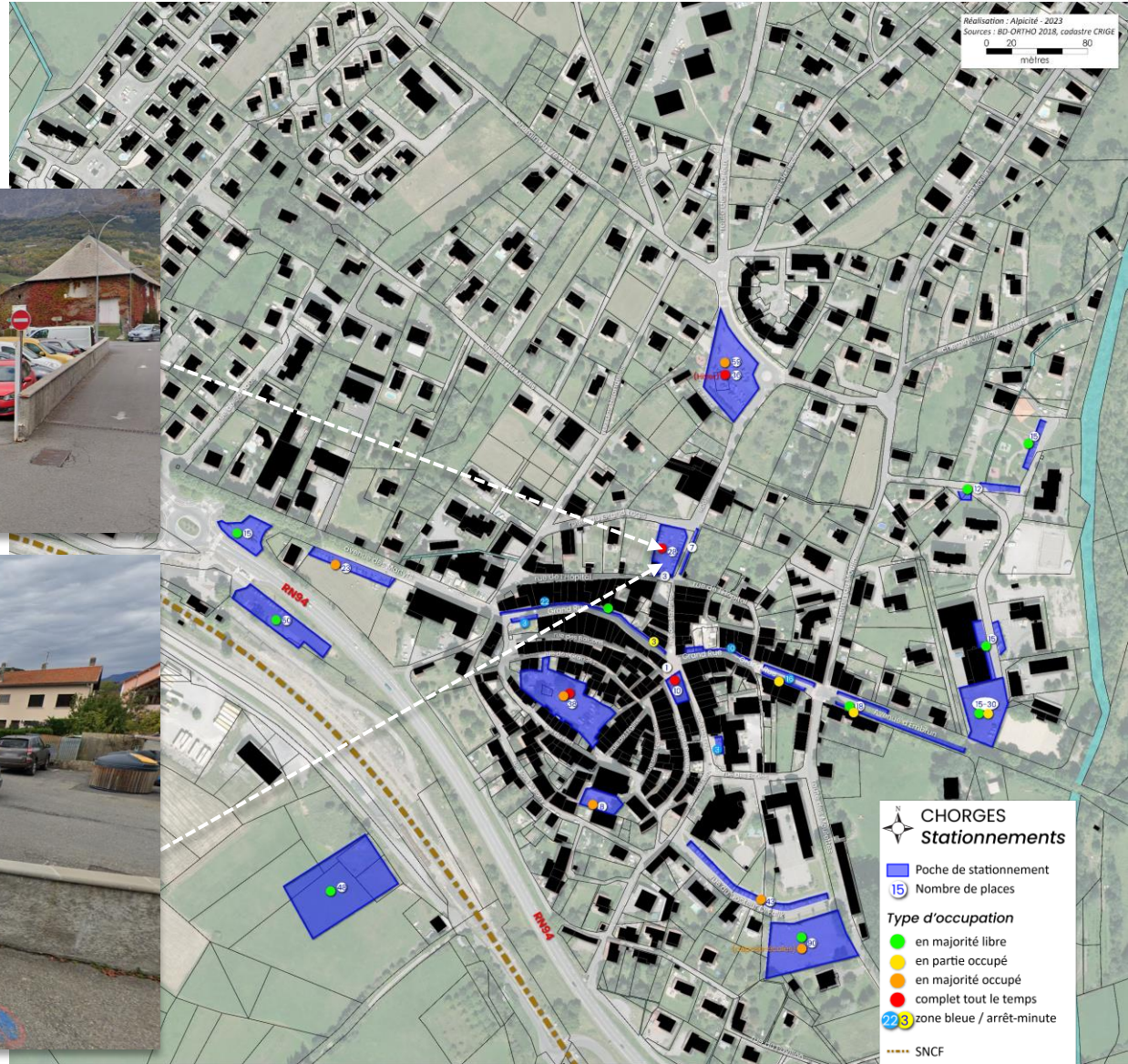
### Les stationnements et leurs ambiances





## LES MOBILITÉS *Les stationnements et leurs ambiances*

→ La rue disparaît au profit du parking.





## CE QU'EXPRIMENT LES HABITANTS SUR

### Le parking Jallut

« C'est le lieu où les locaux se garent pour aller travailler dans le centre-bourg »

#### Stationnement

Les participants à la balade urbaine ont le sentiment que le **parking est toujours plein**, mais qu'il pourrait être optimisé. Son remaniement est à **penser en lien avec la parcelle adjacente** que la commune souhaite acquérir.

#### Parcelle adjacente (n°338)

D'après les participants, cette parcelle prend le rôle d'éponge pour le centre-bourg et permet d'infiltrer l'eau avant qu'elle ne vienne dans le centre. Le mur en pierre est aussi un élément à garder d'après les participants, car il fait partie de l'identité de la commune.

Certains participants comprennent le besoin de construire sur cette parcelle ou d'y mettre du stationnement, mais proposent de le faire de manière raisonnable, en **aménageant aussi un parc avec des cheminements et des bancs**.

#### Cheminement

La rue du parking Jallut et des Eyguières sont très utilisées pour rentrer dans le centre, c'est le chemin de l'école ou celui pour aller chercher son pain. C'est une **vraie porte d'entrée** dans le bourg, dont il s'agit de **prendre soin pour y encourager les usages piétonniers**.

Le chemin piétonnier entre la D69 et la route du Moulin, emprunté lors de la balade urbaine, est **apprécié par les habitants car il permet une transversale** peu possible ailleurs, et il est **éclairé la nuit**.

On y trouve quelques déjections canines malgré les sachets mis à disposition par la mairie.

« l'aménagement de la parcelle adjacente doit être un parc car cette parcelle sert aujourd'hui d'éponge urbaine »

# PARTIE 1/ DIAGNOSTIC TERRITORIAL



## ÉTAPES DE LA MISSION

- 1/ CONTEXTE COMMUNAL
- 2/ CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL
- 3/ L'ORGANISATION URBAINE
- 4/ ANALYSE DES MOBILITÉS
  
- **5/ VERS UNE SYNTHÈSE D'ENJEUX**



## SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC / VERS DES PREMIERS ENJEUX

- Un **village « éperon » au cœur de la vallée** de l'Avance.
- Une **histoire urbaine liée à l'eau** qui s'est effacée peu à peu.
- Une **échelle humaine et rurale** : liée au **rapport entre le bâti et l'espace public**.
- De **nombreux espaces publics sans fonctions réelles**, dû à de nombreux curetages urbains.
  
- Une **forte présence de la voiture** dans le centre-bourg qui empêche une certaine déambulation.
- De **grandes aires de stationnement en cœur** de centre-bourg.
  
- Un **manque d'articulation entre le centre-bourg et les hameaux** (piéton, cycliste, famille, PMR, etc.).
- Un **manque de cheminements sécurisés pour les mobilités actives** (piéton, cycliste, famille, PMR, etc.).
- Des **habitants plutôt favorables** à une certaine **piétonnisation**.
  
- **Peu d'espaces végétalisés** en cœur de bourg.
- Du **mobilier urbain hétéroclite** et peu pensé dans l'espace urbain.